

## Projet d'installation de stockage de déchets dangereux (ISDD) à Hersin-Coupigny

Compte rendu de la réunion publique d'information - concertation continue

Jeudi 1<sup>er</sup> février 2024, salle des fêtes d'Hersin-Coupigny

**Renaud DUPUY, 2concert** : Bonsoir. Bienvenue. Merci d'être présents pour cette réunion publique d'information dans le cadre du projet de stockage de déchets dangereux à Hersin-Coupigny. Nous commencerons la réunion dans un moment. Nous allons laisser la parole à Monsieur COQUERY dans le cadre d'un hommage à Madame VERHEE, d'un témoignage. Je lui laisse la parole.

**Jean-Luc COQUERY** : Tout cela n'est pas simple. Il y a beaucoup de monde, effectivement. À moi de lancer cette séance qui ne sera pas simple pour différentes raisons. Nous allons essayer de positiver. Bonsoir à tous. Tout d'abord, même si nous sommes le 1<sup>er</sup> février, je tiens à vous présenter mes meilleurs vœux pour 2024 à vous tous ici présents, de bonheur, santé – même si dans notre région, nous partons avec un handicap, on y reviendra – et de réussite dans tous vos projets. Pour vous, messieurs, mes meilleurs vœux de bonheur, de santé – pour vous, c'est plus simple ; pour améliorer votre pourcentage d'espoir d'être en bonne santé, il vous suffit de changer de secteur – et bien sûr de non-réussite dans vos projets, tout au moins pour celui-là. (*Applaudissements*) Monsieur GRUX, tous mes vœux de bonne retraite, sincèrement. Je pense que ce n'est pas à Hersin que vous allez la prendre, vous devriez pourtant y investir, les prix sont en baisse, cela va dévaluer, je ne vous fais pas de dessin. Enfin, bonne retraite, sincèrement. Non, sincèrement.

J'aimerais commencer, si vous voulez bien – on va revenir aux choses sérieuses après – par une boutade, triste, mais boutade. C'est la dernière parodie que l'on ait imaginée avec Valérie. Vous vous souvenez des précédentes réunions dans lesquelles on avait imaginé une extrapolation, Monsieur le Maire. Donc nous sommes en 2047, je pense que vous vous souvenez, la région est sinistrée, invivable, les gens se baladent avec des masques à gaz. À ce sujet d'ailleurs, une docu-fiction tourne sur les réseaux sociaux, du moins des extraits, et se nomme « 2047 : retour vers *Germinal* ». *A priori*, le film sera projeté prochainement au cinéma Les Étoiles à Bruay. Donc 2047. Désolé, Jean-Marie, mais Hersin-Coupigny doit être débaptisé. Le nom « Hersin » – « air sain » – a été jugé trop provocateur par les autorités compétentes et par l'ARS, l'Agence régionale de santé qui ne s'appelle d'ailleurs plus l'ARS, mais l'ARAAA : Agence régionale aux abonnés absents. Donc les 3 000 habitants survivants d'Hersin doivent voter. Ils ont le choix entre Veoliaville, Sarpiville et Coupigny. Ils ont voté à 99 % Coupigny. Monsieur IDZIAK, malheureusement également à Olhain, le parc de nature qui n'a plus de nature que le nom, le belvédère a été démonté, le panorama n'était plus visible à plus de 50 m à cause des brouillards de pollution 350 jours par an. Voilà. Réalité ? Fiction ? L'avenir nous le dira.

Rebonsoir à tous. Merci d'être venus nombreux, de vous être mobilisés. Sachez qu'il y a des gens de partout, des alentours, bien évidemment, de Béthune, Anzin, Bruay, avec l'association Clim'actifs qui nous soutient, des personnes de XX (*commune inaudible*), de Beuvry. La fronde s'étale. Donc beaucoup de monde dans cette salle. Comme vous le savez pour la plupart, une personne manque à l'appel. On devrait être deux, ici. En effet, ma camarade de combat, Valérie VERHEE, nous a quittés le 18 décembre. Vous pensez bien que j'aurais préféré pendant ces quelques minutes qui me sont accordées pour vous parler d'elle très largement, lui rendre un hommage plus appuyé plutôt que d'en être encore à parler de ce projet inacceptable. En tout cas, Valérie était une personne de valeur, avec des valeurs, des convictions, des valeurs de combat, avec la certitude de défendre ce qui est juste. Je suis fier de l'avoir côtoyée et de m'être battu à ses côtés durant ces deux années. Elle était intelligente,

compétente et pertinente dans ses interventions. N'oubliez pas avec quelle ardeur elle vous représentait, vous, la population, avec quelle force elle vous défendait et comment elle se battait pour vous en tant que représentante du collectif. Pour lui rendre hommage, nous allons vous projeter quelques extraits de ses allocutions, cela dure 2 à 3 minutes. À ce sujet, je remercie Madame Kasia CZORA et son équipe, organisateurs de cette réunion, de nous avoir donné son accord. Après la diffusion, je vous demanderai s'il vous plaît de bien vouloir vous lever et de l'applaudir pendant quelques secondes. Merci.

Merci pour elle. J'ai une grande pensée pour ses proches.

La transition est pour le moins difficile, mais il convient de poursuivre. Je pense que c'est ce qu'elle aurait voulu.

Hersin-Coupigny. Quel paradoxe, quelle tristesse et quelle joie. Hersin-Coupigny vient d'accoucher sans douleur d'une Miss France, la plus belle femme de France. À côté, on veut y mettre aux forceps la poubelle des Hauts-de-France. Messieurs, pour être clair, vous ne changez rien, vous allez avoir la suffisance de déposer votre dossier en Préfecture, vous maintenez avec arrogance votre intention de nous pourrir la vie au sens propre comme au sens figuré. Croyez-moi, cela va être réciproque. Un journaliste a écrit nous concernant, vous et nous, qu'on avait l'impression d'avoir en présence deux murs d'incompréhension. Sans doute. Pour vous, il s'agit du mur de la honte. Épargnez-nous vos comptes rendus d'analyses géologiques, carottage et autres, argile d'excellence, vos géologues se sont suffisamment étendus sur le sujet. Vous vous moquez de nous jusqu'à nous faire prendre des vessies pour des lanternes ; nous faire croire que la faille sismique sous le site présentait un risque faible, voire modéré, est pour vous un point positif. Une faille sismique, un atout ? On demandera leur avis aux habitants de la région de Niort où il y a eu il y a 2 ans un mini séisme. On leur a probablement dit aussi que c'était un atout et que le risque était faible. Le principe de précaution doit prévaloir. Vous vous moquez de nous, vos discours enjôleurs, je le répète, sont les mêmes – les mêmes – que ceux de vos semblables à toutes les époques, 10 ans, 20 ans, 40 ans, des discours sans analyse sur la durée. En ignorant les conséquences du réchauffement climatique et de tous les événements météorologiques imprévisibles – notre région est bien placée pour le savoir – vous vous mettez la tête dans le sable. Pour vous, au diable le principe de précaution. Comment faut-il vous dire que la proximité des habitations devrait être en tout bon sens – mais en avez-vous ? – rédhibitoire.

En clair, vous prenez, vous et vos acolytes, site existant ou site futur, nos villes pour des poubelles. Des déchets. Des détritrus. Des cochonneries. Que met-on dans des poubelles ? C'est ce qu'on y met. Alors, mettre des habitants au milieu d'une poubelle, quoi de plus normal ? Des cochonneries, donc, mais quoi d'autre ? Au choix : des bactéries, des virus, de quoi nous concocter de belles petites maladies. Nous sommes aux premières loges pour cohabiter. Pourquoi vous gêner ? L'ARS est aux abonnés absents. Valérie les a conviés à chacune des réunions passées. Pas de réponse. Pourtant, le problème de santé publique existe, quoi que vous en disiez. Demandez leur avis aux médecins et aux pharmaciens – il y en a peut-être dans cette salle, ils pourront peut-être intervenir. Les témoignages de personnes ayant des affections plus ou moins graves sont légion, mais pas d'alarme, on continue les projets, pas de preuve.

À la dernière réunion en mairie, le sous-préfet était présent. Valérie et moi l'avons interpellé sur ces problèmes de santé publique. Il nous a répondu, dans une logique implacable, enfin, surtout implacablement, qu'il comprenait, mais qu'il était impossible – « impossible » – de prouver que telle ou telle industrie du secteur était responsable de telle ou telle maladie. Aux malades, je suppose, d'apporter la preuve irréfutable de leur innocence dans le sort qui leur est réservé.

Et bien, continuons comme cela. Chacune de ces industries ou usines continue sa distribution. Ce sont les soldes à longueur d'année. Pour les uns, maladies de peau, pour les autres, affections respiratoires. Qui veut un petit cancer de la thyroïde, du système lymphatique ou peut-être du poumon ? La liste n'est pas exhaustive. Peut-être avez-vous choisi. Vous pouvez doubler, il n'y a pas de problème, ils sont partageurs.

Vous avez tous bonne conscience. Vous ne devriez pas.

Pour terminer, je vais vous dire franchement, messieurs, je suis désolé, mais quand je vous regarde, j'éprouve un profond dégoût. Oui, un profond dégoût. Pas pour les hommes ou les personnes que vous êtes, j'ai trop de respect de l'humain pour cela, mais pour ce que vous représentez, les multinationales sans foi ni loi, les entreprises à qui le profit à outrance fait perdre toute notion d'humanité et domine au détriment de la santé des hommes et femmes concernés, au détriment du patrimoine de notre ville, au détriment des biens immobiliers dont la valeur va évidemment chuter. Nos maisons vont dévaluer de 30 à 40 %. Je ne sais pas comment vous appelez cela. Moi, j'appelle cela peut-être du vol ? Point d'interrogation. De la spoliation ? Point d'interrogation. Du détournement de patrimoine ? Point d'interrogation. Alors oui, j'éprouve un profond dégoût pour votre système.

On ne va pas parler de « guerre » par respect pour ceux qui se battent vraiment à quelques centaines de kilomètres d'ici, mais croyez-moi, le combat continue. Je n'ai pas d'écharpe tricolore pour manifester mon mécontentement ; par contre, voyez-vous, j'ai un sac poubelle autour du bras, ou plutôt deux : un pour Valérie, un pour moi. Ces sacs, je vais les déposer à vos pieds car je pense que cela représente parfaitement ce que vous pensez de nous. Je les déposerai après et je termine.

Dernière chose, Monsieur WATTIEZ, Monsieur le Garant, avec tout le respect que je vous dois, et croyez-moi, c'est le cas, j'aimerais voir chez vous un peu plus d'impartialité. De fait, vous finissez souvent vos interventions par une phrase sibylline, du style « y a-t-il une autre solution ? » Sous-entendu « c'est la seule ». J'appelle cela une question dirigée, pas très impartiale, mais j'espère me tromper. En tout cas, il y en a une, d'autre solution : trouver un autre site loin des habitations, mais pas ici. *(Applaudissements)*

Pour en terminer – j'aurais dû commencer par là, je suis désolé – je remercie tous les élus présents, sénatrices, sénateurs, parlementaires, maires et les absents excusés, la période des vœux et diverses réunions expliquant cela. Merci aux élus qui nous soutiennent sincèrement dans notre combat. De nombreuses prises de parole durant vos vœux, tous, contre ce projet inacceptable, font chaud au cœur. La dernière en date, je crois, était celle de Monsieur GACQUERRE hier soir devant quelques centaines d'élus. Merci. Je rencontre des gens formidables, attentifs, sincères. Ils ou elles se reconnaîtront. Un remerciement particulier bien évidemment à Monsieur CARAMIAUX et à Nicolas DESCAMPS.

Le tableau est bien noir, mais il s'éclaircit. Aussi, je vais faire mienne, si Monsieur MARCELLAK le permet, votre citation à ses vœux – on s'arrangera plus tard pour les droits d'auteur – qui disait à peu près ceci : « le pessimisme ne doit pas devenir une fatalité, c'est l'optimisme qui doit prévaloir ». Ce ne sera pas simple, mais soyons optimistes, on va gagner. On doit gagner. Merci à tous et surtout soyez attentifs à la suite du combat. Merci. *(Applaudissements)*

**Kasia CZORA, 2Concert** : Bonsoir à toutes et à tous. Pour les personnes qui ne me connaissent pas, je m'appelle Kasia CZORA, je représente le cabinet 2Concert qui accompagne le porteur de projet dans l'animation de cette concertation – on s'est déjà vu à plusieurs reprises depuis plus d'un an. Au nom de l'équipe projet et de l'équipe concertation, je voudrais me joindre à l'hommage de Monsieur COQUERY à Madame VERHEE qui était d'ailleurs censée intervenir lors de la réunion de ce soir. Nous

souhaitions la remercier pour son engagement, tout le chemin qu'on a parcouru ensemble, des relations extrêmement cordiales. Nous avons tous une grande pensée pour elle. Merci. (*Applaudissements*).

**R. DUPUY :** Nous allons repartir sur l'objet de la réunion. Je vous présente très rapidement le programme de ce soir. Cette réunion a été définie lors du dernier Comité de pilotage. Son ordre du jour est sous le contrôle du Garant à qui je vais donc passer la parole pour qu'il nous rappelle le cadre de cette réunion, sachant qu'on est dans la concertation continue. Je passerai ensuite la parole à l'équipe de SARP Industries pour nous parler de l'actualité du projet, où on en est aujourd'hui. Nous ferons après un rappel rapide des conclusions de la concertation, bilan du Garant et les réponses du porteur du projet – ce qui a été apporté à ce stade, le rapport. Enfin, on vous donnera la parole dans le cadre d'un échange.

Il a été décidé lors du Comité de pilotage de faire une table ronde. Nous avons deux invités ce soir : Madame Gwenaëlle HOURDIN du SPPPI PACA et Madame Ginette VASTEL qui travaille sur la question des risques à France Nature Environnement, sur la question « Habiter un territoire industrialisé : connaissances, risques, etc. ». Elle fera une intervention relativement rapide et vous aurez ensuite la parole pour pouvoir discuter avec elle.

Nous terminerons la réunion quand nous aurons épuisé l'ordre du jour. Monsieur le Garant, le cadre de cette réunion.

**Jean Raymond WATTIEZ, Garant CNDP :** Mesdames et messieurs, bonsoir. Je voudrais bien sûr m'associer au souvenir de Madame VERHEE. Je ne vais pas contredire ce qui a été dit sur la qualité de cette belle personne. En tant que Garant, effectivement, depuis que je l'ai rencontrée, depuis le début de cette concertation, j'ai pu apprécier ses qualités humaines. Je m'associe donc vraiment à son souvenir. J'adresse, au nom de la CNDP, toutes mes condoléances à sa famille et ses proches.

Je voudrais aussi remercier Monsieur le Maire d'Hersin-Coupigny de donner une fois de plus cette salle pour permettre à cette réunion, à laquelle vous êtes très nombreux et nombreuses, de se tenir à nouveau dans ces bonnes conditions.

Effectivement, vous êtes très nombreux et nombreuses, je salue également les élus, les maires, les représentants du Conseil départemental, du Conseil régional, mais aussi les parlementaires présents, les représentants des intercommunalités et du monde associatif – je sais qu'il y en a dans la salle – et vous aussi bien sûr, les habitants et les habitantes de ce territoire.

Ce soir, vous êtes nombreux, on est dans le cadre d'une réunion publique, mais pas dans le cadre d'une réunion publique qui n'a pas de rapport avec – on a évoqué tout à l'heure le Code de l'environnement, je pourrais aussi évoquer la Constitution de 1958... On est ce soir dans un cadre très particulier, puisque cette réunion s'inscrit dans le Droit de l'environnement et surtout la Charte de l'environnement maintenant adossée à la Constitution de 1958, particulièrement de son article 7 qui donne un droit au public de participer aux décisions publiques qui peuvent avoir un impact en termes d'aménagement du territoire, d'enjeux socio-économiques et bien sûr, puisque la Charte s'appelle la « Charte de l'environnement », des projets qui peuvent avoir des incidences sur l'environnement. Si je rappelle ce cadre, c'est d'abord pour vous féliciter – en ce moment, on parle beaucoup d'instruction civique, on dit même « éducation civique ». Vous êtes là ce soir pour faire vivre ce droit à la participation qui est protégé par le texte le plus élevé de nos institutions françaises, celui de la Constitution de 1958. Je vous en félicite donc au nom de la Commission nationale du débat public.

La CNDP, créée en 1995, a pour principe d'être totalement indépendante des projets sur lesquels elle ne peut pas s'exprimer. Monsieur COQUERY, je suis vraiment très désolé que vous ayez pu ressentir à travers mes interventions les propos que vous me prêtez. Je n'ai jamais dit que « ce projet devait se tenir ici, puisqu'il ne pourrait pas se mettre en œuvre ailleurs ». D'ailleurs, Monsieur COQUERY, mais vous aussi, mesdames et messieurs, je vous renvoie au bilan de la concertation préalable, qui est toujours en ligne, bilan sur lequel j'ai passé beaucoup de temps et qui, à mon avis, est le plus exigeant possible en termes d'indépendance par rapport au projet. Vraiment, je suis assez fâché par vos propos, Monsieur COQUERY, dans la mesure où j'ai... dans la mesure où j'ai signé une Charte déontologique en tant que Garant vis-à-vis de la CNDP et vous avez mis en cause mon impartialité. Franchement, cela me contrarie. (*Réactions du public*) Je n'insisterai pas, mais... Mesdames et messieurs, je vous assure qu'en tant que Garant, nous sommes 260 Garants en France, notre mission est d'être impartiaux. Je n'ai aucun avis sur le projet de SARPI. Mon métier, en tant que Garant, est de rendre compte de ce que vous exprimez, c'est ce que j'ai fait dans mon bilan. Je vous invite vraiment à aller voir ce bilan. De toute façon, tout à l'heure, dans la partie qui viendra après, je rappellerai mes recommandations faites à SARPI dans le cadre du bilan de la concertation préalable, et vous pourrez constater que ce que j'ai demandé à SARPI d'éclaircir, ne correspondrait en rien à un soutien à leur projet. Je ne peux pas le soutenir, je ne peux pas le contredire, ma responsabilité n'est pas là, elle est de faire remonter vos questions. C'est ce que j'ai fait ; et c'est ce que je ferai ce soir.

Ce soir, on est dans le cadre d'une concertation sous l'égide de la CNDP qui fait suite à la concertation préalable qui s'est terminée l'année dernière le 31 octobre. J'ai ensuite remis mon bilan en date du 29 novembre. SARPI a répondu à ce bilan le 27 janvier 2023. Tous ces éléments sont publics, toujours sur le site de la concertation, vous pouvez aller les lire, je pense que cela reste tout à fait d'actualité. À l'issue des réponses de SARPI, il y avait 2 solutions. Soit l'industriel décidait d'arrêter son projet, soit il décidait de le poursuivre. SARPI a fait un courrier le 17 février à la CNDP afin qu'un nouveau Garant ou le même soit désigné pour accompagner la concertation dite « continue », ce que l'on fait ce soir ensemble. J'ai été désigné par la CNDP le 14 mars 2023. On est donc presque à un an du lancement de la concertation continue.

Je terminerai là-dessus ; la concertation continue se situe bien dans la phase amont des décisions publiques sur les projets, on est toujours en phase amont, toujours sur un projet de projet, aucune décision d'autorisation n'a été donnée à ce jour. Sauf que le Code de l'environnement est très clair : dès le moment où la concertation préalable a été tenue, où le bilan a été produit et rendu public, où le maître d'ouvrage a répondu à ce bilan, il est autorisé à avancer dans son projet et à entreprendre les contacts avec les administrations qui auront à un moment ou un autre à donner leur réponse. On est toujours dans cette phase amont, avant la décision. Il y aura ensuite une phase enquête publique, mais on n'en est pas du tout là. Pour l'instant, le dossier reste ouvert, toutes vos questions, interrogations et propositions restent d'actualité, de la même manière que celles que vous exprimerez au moment de l'enquête publique seront également prises en compte par le Commissaire enquêteur.

Voilà ce que je voulais rappeler sur le cadre de cette réunion.

**R. DUPUY :** Merci, Monsieur le Garant. Nous allons donc passer à la suite du projet. Cela fait un moment que nous n'avons pas discuté, qu'il n'y a pas eu d'information. Je vais donc demander à François GRUX de nous donner l'actualité du projet. Après, on reviendra sur le bilan et les engagements, puisque c'est l'objet de la réunion de ce soir. François.

**François GRUX :** Bonsoir à tous. Je salue madame et messieurs les élus. Mesdames, messieurs. Je vais faire un petit rappel quand même de notre projet, parce qu'un certain nombre d'entre vous n'étaient pas forcément là à toutes les réunions. Je vais faire un petit zoom aussi sur les déchets, parce que je

sais qu'il y a eu des vœux dernièrement où ce qui a été annoncé comme les déchets qu'on avait dans le projet sont totalement l'inverse de ce qu'on est censé recevoir. Cette information est donc complètement erronée.

SARPI. Je vais vous parler de SARPI, puisque c'est SARPI qui porte le projet. C'est une société qui appartient à VEOLIA, présente dans 9 pays d'Europe, environ 4 000 personnes, 6 millions de tonnes de déchets dangereux valorisés ou recyclés ou traités, puisque vous verrez qu'on ne fait pas que du stockage. En France, ce sont 110 exploitations, et on peut voir le nombre d'installations de stockage que nous gérons – 7 —plateforme de terre. Nous avons aussi les 2 seules usines de valorisation de REFIOM en France, dont une d'ailleurs dans la région Hauts-de-France.

Ce sont nos implantations sur le territoire métropolitain. On peut voir la totalité de nos installations de stockage, nos plateformes de valorisation de terre, et les 2 usines de valorisation de REFIOM produits par les usines de valorisation énergétique d'ordures ménagères.

L'actualité du projet. Un petit rappel rapide de la situation. Une absence d'installation de stockage de déchets dangereux dans les Hauts-de-France depuis 1994. La région produit – ce sont les chiffres du SRADDET – environ 30/31/32 millions de tonnes de déchets tous confondus, 1 Mt de déchets dangereux. Cela ne veut pas dire que 1 Mt de déchets dangereux doit être stocké. Environ 300 000 t de ces déchets sont éligibles à un stockage dans des installations, tel que le projet que nous portons ; les autres sont des tonnes qui sont valorisées. Les déchets dangereux peuvent être aussi valorisés de façon énergétique ou recyclés, puisqu'on a un certain nombre d'installations dans la région. Je pense que Franck en parlera tout à l'heure.

Le contexte. Aujourd'hui, la région produit 300 000 t, elle va en produire beaucoup plus dans les temps à venir avec la réindustrialisation et l'augmentation de la réglementation qui durcit pour éviter justement l'effet masque dont Monsieur COQUERY parlait tout à l'heure. S'il n'y avait pas de réglementation, effectivement, le traitement de fumées ne se ferait pas, le traitement de l'eau ne se ferait pas, on aurait beaucoup plus de déchets dans la nature, cela deviendrait effectivement irrespirable. La réglementation se durcit, il y a de plus en plus de déchets captés, donc à traiter.

Ceci est un rappel de ce qu'on vous a présenté à toutes les réunions. L'écopôle avec notre projet et les installations portées par SUEZ à côté, SCORI et l'installation de stockage de déchets non dangereux. Notre projet, à l'époque – il y a quelques petits ajustements dont je vais vous parler – était une surface de 22 hectares dont 11 en exploitation de stockage, une capacité maximale de 2,3 Mm<sup>3</sup>, une capacité annuelle maximale envisagée de 100 000 t/an. Pour mémoire, la région a des besoins nettement supérieurs. Une durée d'exploitation entre 20 et 25 ans. 30 emplois directs et autant indirects. Environ 80 M€ d'investissement. C'est ce que l'on vous a présenté depuis 3 ans. Il y a eu quelques petites évolutions.

Je fais un petit rappel sur les déchets. Hier, j'ai vu une intervention où on disait qu'on allait recevoir des déchets liquides, des solvants, de la peinture – c'est justement tout ce qu'on n'a pas le droit de recevoir. Effectivement, cette intervention était intéressante, mais il faut l'inverser. Je crois que c'étaient les vœux d'hier soir, je l'ai vu sur une vidéo. C'est pour cela que je me suis permis de le remettre, parce que c'est totalement l'inverse. Tous ces déchets sont interdits sur ce type d'installation, et en plus, pour la plupart, on a une solution de valorisation. ... Comment ? Voilà. Notamment les peintures, les solvants... On a des installations dans la région qui appartiennent à SARPI – Franck expliquera tout à l'heure un peu plus en détail puisqu'il les a gérées.

Les déchets acceptés sur ce type d'installation sont de différentes natures. Les principaux sont les déchets issus de l'incinération de la valorisation des ordures ménagères, donc les REFIOM, ou alors les

futures usines de CSR puisqu'avec la diminution du stockage des déchets non dangereux, ces déchets vont être orientés vers des usines de valorisation énergétique pour produire de l'électricité ou de la vapeur. Il y a du traitement de fumées, pour éviter l'effet masque dont parlait Monsieur COQUERY tout à l'heure. C'est capté et donc cela génère, comme une usine d'ordures ménagères, des REFIOM qui devront être traités.

Ce sont les principaux déchets. Après, il y a l'amiante dont on a parlé à plusieurs reprises, les terres contaminées et les déchets de dépollution, donc tout ce que peuvent générer les usines. On entrera plus dans le détail, suivant les réponses que nous avons faites à Monsieur le Garant par rapport aux interrogations de la concertation préalable.

L'évolution du projet. On vous a remis la petite carte de nos installations. Le projet initial était 22 hectares, une capacité totale de 2,3 Mm<sup>3</sup> et une cote maximale de 156 m – c'est la topographie du terrain. Vous voyez en violet la petite zone que nous devons récupérer auprès de SUEZ ; on nous a souvent accusé d'être en collusion avec eux. Justement, on n'a pas de très bons rapports avec eux, c'est le moins qu'on puisse dire. Ce terrain, finalement, on a renoncé à l'acquérir, le reste nous appartient. Le projet est donc légèrement révisé à la baisse : surface un peu plus petite, entre 17 et 18 hectares, une capacité maximale totale de 2 Mm<sup>3</sup> – le reste des données reste inchangé, notamment la cote. Ce sont les informations. Après, Monsieur COQUERY en a parlé tout à l'heure dans les informations, effectivement, je vais prendre ma retraite et je ne suivrai plus le projet, et je vais donc vous présenter l'évolution.

Le calendrier du projet. Avec les études que nous menons, on sera en capacité de déposer le dossier à la fin du premier semestre de cette année, ce qui nous amènerait, si la décision préfectorale est favorable – elle peut être négative ou favorable – à une autorisation à la fin du premier semestre 2025. Ensuite, à peu près un an et demi de travaux pour la mise en service.

L'équipe projet. Historiquement, j'étais toujours accompagné de 3 personnes, Sylvain COUPIN, mon collègue qui est toujours le leader du projet, Laurent CASAGRANDE qui a répondu à vos questions sur tout ce qui était hydrogéologie et Guillaume LOUCHEZ sur tout ce qui était les process et la partie sanitaire. Pour me remplacer, l'équipe a été renforcée de 3 personnes : Franck ici présent – je vais lui passer la parole après – qui est le Directeur du pôle GDMA et qui gère toutes les installations que je vous ai listées tout à l'heure. C'est le patron pour la France. Benoît PONSONNAILLE, son adjoint avec qui je travaille depuis une vingtaine d'années, et Thierry GOSSET, conseiller du Président de SARPI, qui a une très grande expérience en installations de stockage au niveau national.

Je vais passer la parole à Franck, mais je ne manquerai pas de répondre à vos questions tout à l'heure, évidemment, je ne me défile pas.

**Franck CHOPLIN, Directeur du pôle GDEA SARP Industries** : Juste quelques mots pour me présenter. Franck CHOPLIN. Effectivement, je dirige aujourd'hui l'ensemble des activités de stockage de déchets minéraux ultimes pour SARP Industries en France, avec 7 installations sur l'ensemble du territoire qui ont vocation à apporter une solution de proximité sur l'ensemble des bassins à la fois industriels et de collectivités. Cela fait 17 ans que je travaille chez SARP Industries dans différentes fonctions. J'ai été amené à travailler pas très loin d'ici, à Courrières pendant 4 ans, sur une installation que nous gérons. On parlait des autres unités que nous gérons dans la région capables de traiter les peintures, les solvants et ce type de résidus issus de l'industrie qui s'appelle SOTRENOR. Je succède à François pour poursuivre l'étude de ce projet.

**R. DUPUY** : Merci.

**F. CHOPLIN** : Juste quelques mots. Benoît, mon adjoint, certains d'entre vous le connaissent peut-être, notamment les élus puisqu'il a été pendant presque 20 ans le Directeur du site de Drambon en Côte d'Or que certains ont eu l'occasion de visiter.

**Benoît PONSONAILLE, Directeur du site SARPI de Drambon** : Bonjour à tous. Effectivement, depuis 20 ans. J'ai toujours travaillé dans ce métier, parce que je suis fondamentalement convaincu du bienfait de ce métier de traitement de déchets, parce que nous devons en faire quelque chose. Je suis vraiment un passionné de l'environnement et via le traitement des déchets. J'ai dirigé pendant presque 20 ans un site que certains élus sont venus visiter en Côte d'Or, et aujourd'hui, je suis là pour aider Franck dans la Direction du projet GDMA.

**R. DUPUY** : Merci. Thierry.

**Thierry GOSSET, Conseiller du Président de SARPI** : Bonsoir. Thierry GOSSET. J'ai plutôt 35 ans de carrière, en fin de vie professionnelle – cela arrive à tout le monde, on y vient. Comme mes collègues, je suis assez passionné par mon métier, j'ai défendu l'environnement avec tout un tas d'associations que je connais bien – j'en connais parmi vous – et que j'apprécie. Pardon ? ... Madame, j'ai passé ma vie – ma vie – à protéger l'environnement, et j'en suis extrêmement fier. Ce n'est pas parce qu'on travaille dans un groupe privé qu'on ne protège pas l'environnement. Jamais.

**R. DUPUY** : On n'attaque pas les personnes ce soir, ce serait sympa. S'il vous plaît, on va s'en tenir là. Vous avez le droit de ne pas être d'accord. Je comprends.

S'il vous plaît. Vous aurez la parole tout à l'heure, on va continuer la réunion. Thierry finit sa présentation, et après, on passe au bilan, merci.

**T. GOSSET** : J'ai ouvert il y a 20 ans le dernier site de stockage de déchets dangereux identique à celui qu'on voudrait ici. Vos questions, on les connaît. Je dirais qu'il n'y en a pas trop de nouvelles. J'entends parler du prix de l'immobilier dans la région, j'entends parler d'un tas de choses. Les choses n'ont pas beaucoup avancé. Il n'y a pas de nouvelle question. J'ai des réponses... Je vous incite à aller voir les gens qui, il y a 10, 20 ans maintenant, ont accepté d'ouvrir tous ces sites après de nombreuses discussions aussi animées que ce soir ; jamais personne n'est tellement pour. Allez les voir, demandez-leur si l'évolution du prix du foncier a été défavorable. Allez-y. On peut les faire venir, peut-être que dans les prochaines réunions, on fera venir des gens de Midi-Pyrénées. Ils vous diront quels sont les dommages qu'ils subissent et les dommages financiers. Ce sont eux qui viendront vous voir. Vous les choisirez.

**R. DUPUY** : On ne va pas ouvrir le débat tout de suite. On a fait la passation d'équipe, la nouvelle est en place. On va donc revenir à la discussion qu'on n'a pas entamée tout à l'heure et qui est l'objet de la réunion de ce soir : quel est le bilan du Garant ? Qu'a-t-il dit dans son bilan ? Quelles sont les réponses que le maître d'ouvrage a apportées ? C'est le point de départ de la suite de la discussion. Monsieur le Garant, vous avez la parole.

**JR. WATTIEZ** : Comment faire quand on est Garant ? On a un crayon, un cahier, on prend des notes, on essaie de ne rien rater. J'ai participé à l'ensemble des réunions de la concertation préalable et ce que j'ai entendu de ce que le public a pu exprimer durant celle-ci, je l'ai ramassé, résumé à travers des demandes de précisions et des recommandations faites auprès du porteur de projet. Je ne vais pas faire de commentaire, je vais simplement relire les demandes de précisions et les recommandations – je vais le faire doucement pour que vous les entendiez bien, et vous pourrez vous rendre compte, je l'espère, que l'ensemble de vos interrogations sont résumées dans ces 12 ou 13 précisions demandées et recommandations faites à SARPI.

- La première demande de précision est la suivante : apporter plus de précisions sur les sources des études relatives au risque d'effondrement dû aux cavités minières.
- La deuxième recommandation : approfondir les études sur l'intégration paysagère et répondre aux inquiétudes sur la visibilité du dôme en phase finale d'exploitation. Comme vous le savez, il ne s'agit pas de stocker en sous-sol, mais c'est bien un stockage aérien qui est prévu.
- Répondre aux demandes formulées concernant les emplacements de l'unité de stabilisation, solidification et préparation mécanique des matériaux. Tel que c'était présenté, vous avez estimé que c'était trop proche des zones habitées et proche d'un établissement scolaire.
- Vous avez souhaité que SARPI puisse répondre aux demandes d'information sur les alternatives à l'enfouissement des déchets dangereux.

Ensuite, en termes de recommandations.

- La première : approfondir les informations sur les sources de production des déchets dangereux, les auteurs, les détenteurs et leur localisation. Évidemment, cela a à voir, Monsieur GRUX l'a présenté tout à l'heure, avec la nature des déchets, leur provenance et les chiffres aussi que vous avez entendus : un besoin de traitement d'environ 300 000 tonnes de déchets dangereux à l'échelle de la région des Hauts-de-France.
- Vous avez aussi été nombreux, quand les experts s'exprimaient, qu'il s'agisse des représentants du BRGM ou de médecins toxicologues, à questionner leur posture par rapport à l'industriel. Ces personnes étaient-elles réellement indépendantes par rapport à l'industriel ? Vous voyez apparaître les termes « études d'impact » – c'est un document qui va faire partie du dossier de demande d'autorisation. Il faudra peut-être que SARPI, s'il poursuit son projet, quand il déposera sa demande, puisse vous rassurer sur quels sont les auteurs de ces études d'impact.
- Répondre aux inquiétudes qui subsistent sur les risques sanitaires. Monsieur COQUERY a beaucoup insisté tout à l'heure sur cette question. Expliquer en quoi consisterait la mise en place d'une bio-surveillance, y compris chez les particuliers. C'est aussi très particulier comme résultat de cette concertation préalable, c'est-à-dire que suite à vos questions, SARPI a proposé de mettre en place cette bio-surveillance. « *Y compris chez les particuliers* » veut dire qu'ils ont proposé de mettre en place un système de mesures, par exemple des retombées de la qualité de l'air, et de le faire y compris sur vos parcelles à vous, habitants du territoire. Il faudrait donc que SARPI puisse apporter des éclaircissements sur la méthodologie de cette bio-surveillance.
- La question de l'intégration paysagère : apporter des précisions – on se rappelle que pendant la concertation, des photos-montages ont été présentés. Vous aviez été quelques-uns à dire « on ne reconnaît pas notre territoire », « ces photos ne représentent pas suffisamment ce que l'on pourrait voir, nous, de chez nous, là où on habite ». C'est pour cela que j'avais demandé que ce travail soit un petit peu revisité. SARPI, pendant la concertation, avait dit aussi être prêt, sur les questions d'intégration paysagère, à réaliser des opérations, y compris en domaine privé. Je ne sais pas ce que cela veut dire en clair, peut-être faire des plantations d'arbres, etc. pour masquer éventuellement... C'est important qu'ils puissent apporter des précisions.
- Ensuite, on a la question des compensations. Vous savez que quand un projet industriel se réalise, il y a une règle en Droit de l'environnement qui est d'abord d'éviter d'avoir des impacts sur l'environnement ; si on ne peut pas les éviter, on cherche à les réduire ; et si on n'arrive pas à les réduire, on est obligé de les compenser. La question sur les compensations était posée par vous, et on a aussi entendu pendant la concertation préalable que tout projet industriel entraîne des retombées fiscales, mais pas seulement. Dans la salle, il y a des élus de communes

dont aujourd'hui, ils le savent très bien, les budgets communaux reçoivent des recettes des industriels, notamment sur l'installation de stockage de déchets non dangereux. Quelques communes perçoivent aujourd'hui des recettes, et donc vous avez demandé qu'il y ait plus de transparence sur ces mécanismes de reversement de l'industriel aux budgets communaux.

- Le point suivant est tout à fait intéressant. Vous savez que quand une installation classée pour la protection de l'environnement, ce qu'on appelle une ICPE, en l'occurrence, le projet SARPI sera bien sûr une installation classée, et vous avez été nombreux à dire sur le Comité de suivi de site obligatoire, que cette instance était insuffisamment (j'ai entendu les mots) « démocratique », que les questions posées n'étaient pas forcément toujours entendues, etc. J'ai donc trouvé intéressant par rapport à cette question du dialogue presque permanent avec l'industriel par rapport à des nuisances qui pourraient survenir, que SARPI fasse la proposition de mettre en place une instance de dialogue qui irait bien au-delà des comités de suivi de site. Une fois que SARPI a fait cette proposition, il serait intéressant qu'ils puissent dire comment ils entendent la faire fonctionner.
- Le point 7, je vais être extrêmement court. On a proposé à un certain nombre de personnes d'aller visiter une installation ; vous avez été quelques-uns à répondre favorablement, et le déplacement s'est effectivement fait en Côte d'Or sauf erreur.
- Le point final est le dossier de demande d'autorisation environnementale. Tout à l'heure, Monsieur GRUX a pu dire qu'ils entendent le déposer avant l'été. Ce serait donc intéressant que dans le cadre de la concertation continue, on ait des informations sur l'état d'avancement de ce dossier.
- Les retombées socio-économiques, c'est pareil, on va être très bref. Il n'y avait pas véritablement d'enjeu pendant la concertation continue sur ce sujet ; si vous êtes en mesure d'apporter plus d'informations, faites-le.
- Le point 10 rejoint la question des besoins. Vous savez que la région des Hauts-de-France est une région où beaucoup d'industries viennent s'implanter à nouveau. On a parlé des *Gigafactory*, mais il n'y a pas que ces entreprises. Remettre un lien entre le projet que vous portez, vous, industriels, et les besoins du territoire, je pense que cela peut être intéressant.
- Cela a été dit tout à l'heure par Monsieur COQUERY, et on l'a entendu aussi un petit peu tout à l'heure en voix off dans la salle, sur le modèle économique de votre entreprise, il y aurait peut-être un intérêt à ce que vous donniez plus d'informations sur le sujet. Pendant la concertation préalable, on a entendu des chiffres – combien ça coûte à un industriel qui veut éliminer ses déchets dangereux ? De mémoire, j'ai entendu des chiffres : 150/200/300 €/t ; peut-être que je me trompe. En tout cas, peut-être pourriez-vous réactualiser ces chiffres et les redire devant le public.

Je ne sais pas si j'ai terminé ?

**R. DUPUY :** Oui.

**JR. WATTIEZ :** Voilà. Juste encore un mot, excusez-moi. Franchement, j'ai été un peu contrarié que vous ayez pu penser... Non, mais... Laissez-moi terminer. Je mets un point d'honneur à ce que déontologiquement... Je sais qu'il y a la presse dans la salle. Je ne peux pas accepter que demain, dans la presse, on puisse dire que moi, en tant que Garant de la CNDP, je n'ai pas fait mon travail correctement et que je n'ai pas été honnête dans mes relations avec vous, public. Je ne peux pas l'accepter. C'est pour cela que j'insiste sur ce point. Mes recommandations et mes questions à l'industriel ne sont pas les recommandations et les questions de moi en tant que Garant, ce sont les recommandations et les questions de vous en tant que public. Si vous avez été attentifs quand je les ai représentées devant vous, vous avez pu constater quand même que j'ai essayé de retraduire

l'essentiel de ce que vous avez pu dire pendant les quelques semaines où s'est déroulée la concertation préalable. Merci de m'avoir écouté.

**R. DUPUY :** Par rapport à ces éléments dans le bilan, l'industriel a répondu, cela figure dans le bilan, c'est consultable, il a répondu à chacune de ces informations – c'est la loi. On va faire un résumé rapide. Je vais demander à Sylvain de faire ce résumé.

**Sylvain COUPIN, Responsable développement SARP Industries :** Bonsoir.

**R. DUPUY :** On va essayer d'aller assez vite pour donner après la parole à la salle de manière claire, parce que l'objet de la discussion est bien de discuter sur ce qui a été dit dans le bilan et les réponses qui ont été faites. Les réponses sont très détaillées dans le document. Là, on a prévu un petit slide avec les choses ; on va essayer d'aller assez vite là-dessus pour donner la parole au public.

**S. COUPIN :** Je vais essayer d'être le plus synthétique possible. Je vais déjà vous épargner ma présentation, puisque la plupart d'entre vous me connaissent déjà. J'ai participé à l'ensemble des temps publics de la concertation préalable. Aujourd'hui, on est effectivement sur ce premier rendez-vous de concertation continue qui nous amène à dresser le bilan de la concertation préalable.

L'ensemble des points a été repris par Monsieur le Garant, l'objectif ici est donc de façon très synthétique de vous livrer les éléments de réponse contenus dans le mémoire en réponse. Certains d'entre vous, j'imagine, ont pu le consulter, puisque ce document est téléchargeable sur le site de la concertation, dans lequel vous trouverez l'ensemble des éléments de réponse de façon très détaillée. C'est aussi l'occasion, comme on l'évoquait en introduction... le bilan du maître d'ouvrage a été déposé il y a quelque temps désormais puisque cela va faire un an, il y aura peut-être quelques éléments de réponse complémentaires sur des informations survenues depuis un an.

Sur le premier point, celui-ci a effectivement fait l'objet de beaucoup d'échanges ; dans chaque réunion publique, le risque minier dominait les propos. Ce que comporte le mémoire sur ce point, c'est l'ensemble des documents opposables qui doivent être consultés pour un porteur de projet, dès lors que ce dernier vise un territoire concerné par un risque minier potentiel. Vous retrouverez la liste de façon très précise, avec les liens si vous voulez vous-mêmes les consulter. Je rappelle que, au départ, la compatibilité du projet quant au risque minier avait été d'ores et déjà validée sur le fait que la commune d'Hersin-Coupigny n'a pas été retenue dans le PPRM – Plan de prévention des risques miniers – au terme d'études très poussées, supervisées par GEODERIS. Je précise juste ce détail. GEODERIS, c'est – puisque les notions d'expertise et d'indépendance sont survenues à de très nombreuses reprises également pendant la concertation préalable – un ensemble de compétences à la fois du ministère, mais aussi de l'INERIS et du BRGM, qui intervient en assistance pour tout ce qui touche au risque minier. De façon plus précise, le suivi après mine depuis la disparition de Charbonnages de France en 2007, est assuré par l'Unité Territoriale Après-Mine, représentée localement par le BRGM et qui est situé à Billy-Montigny. En complément, juste un point de détail. Au-delà des documents qu'on vous a mis à disposition dans le mémoire, nous avons été amenés à nous rendre dans les locaux de l'UTAM BRGM à Billy-Montigny, et je tiens d'ailleurs – ils ne sont pas présents – à faire part de mes félicitations, je pourrais dire, parce qu'ils ont un état de conservation et une complétude d'éléments sur toute l'antériorité de Charbonnages de France absolument fantastique et qui du coup nous a permis d'apporter des éléments de réponse complémentaires qui seront livrés dans le cadre de l'enquête publique.

Je vais essayer d'aller plus vite. J'ai noté que j'étais un peu long.

L'intégration paysagère, qui a également suscité beaucoup de questions. L'engagement qu'on avait pris au terme de cet atelier qui avait fait l'objet de beaucoup d'échanges, était d'intégrer en plus de ce que l'on fait habituellement, des lignes d'horizon à différents points de vue. Je rappelle que l'étude paysagère est faite avec différentes phases : avec une approche cartographique d'abord, des visites terrain qui permettent de confirmer celle-ci, et ensuite une approche d'intégration paysagère avec l'identification des points sensibles, puis une approche d'abord d'une vue éloignée, et d'une vue plus rapprochée ensuite. C'est à partir de là que l'architecte paysagiste suggère, en fonction des faiblesses potentielles en termes d'intégration, des aménagements particuliers. Ce qu'on a ajouté par rapport aux présentations faites qui n'avaient pas donné entière satisfaction sur l'interprétation, ce sont ces lignes de niveau. Vous aurez aussi possibilité de voir un peu... En fait, on a dupliqué une méthodologie beaucoup utilisée dans les projets éoliens où quand on est en zone urbaine, les architectes paysagistes font apparaître les ouvrages, les éoliennes, en filigrane derrière les habitations, pour montrer finalement qu'il n'y a pas de point de perception depuis les centres urbains, notamment. On s'en est donc inspiré pour intégrer des images avec le projet en filigrane pour démontrer que finalement, le projet en tant que tel, que ce soit l'usine ou le dôme par lui-même, ne sont pas perceptibles depuis l'extérieur.

En ce qui concerne l'unité de stabilisation-solidification, on a décrit dans le mémoire l'ensemble des critères et leur hiérarchie, c'est-à-dire l'ordre dans lequel on a traité l'importance de la répartition des équipements et différentes installations du projet. Vous retrouverez tout cela de façon très précise, je ne vais pas détailler ici parce que là, pour le coup, on y passerait beaucoup de temps. Le sujet était : pourquoi a-t-on décidé finalement de mettre l'usine au plus près des habitations plutôt que les casiers ? Ce qui avait été ressenti comme inquiétude était que finalement, l'usine pouvait potentiellement générer plus de risques que le massif en lui-même. On a apporté tout un tas de réponses sur les raisons qui nous avaient amenés à projeter cette usine à l'endroit où elle figure sur les plans. On a aussi, du coup, rappelé les distances d'éloignement qui s'imposent à nous dans l'activité qui concerne le projet, notamment les 200 m d'isolement dont on parlait tout à l'heure qui est une obligation réglementaire. Sur l'usine, je rappelle que ce n'est pas un process à feu continu, il n'y a pas de rejet atmosphérique, on est vraiment sur un process où on mélange des matériaux minéraux, des sables, des matériaux pulvérulents avec de l'eau et des liants, du ciment, pour en faire un béton en quelque sorte. Il n'y a pas de rejet atmosphérique de ce point de vue-là, et du coup, on est plus sur l'approche « étude de danger » spécifique à toutes les installations classées pour la protection de l'environnement. Dès lors qu'on a un projet, on doit étudier différents scénarios d'accidents potentiels – incendie, explosion, etc. – et en fonction, on définit des zones d'effet. S'agissant du projet, l'usine, en fait, le scénario le plus majorant est celui qui présenterait des effets potentiels à une distance maximum de 15 m, ce qui, du coup, resteraient contenus bien à l'intérieur de l'emprise du projet des effets potentiels de l'usine.

Pour ce qui concerne les alternatives à l'enfouissement des déchets dangereux, cela a déjà été dit par François et Frank notamment, l'activité principale de SARP Industries, même si on est sur l'ensemble de la chaîne de valeur de traitement et de valorisation des déchets dangereux, la raison d'être est d'abord et avant tout la valorisation. Je ne reviens pas sur la hiérarchie des modes de traitement qu'on a largement présentés durant les temps publics de la concertation préalable. Du coup, les alternatives sont nombreuses, Franck pourra peut-être en parler tout à l'heure plus en détail si vous avez des questions. Dans la région, tout ce qui est solvants, par exemple, huiles noires usagées, déchets d'ateliers font l'objet de filières de valorisation. Ce ne sont pas des déchets destinés au projet qui est vraiment tourné vers les déchets de composition minérale, principalement résidus de traitement thermique ou d'épuration de rejet des eaux. Le fait que 1 Mt de déchets est produit en région Hauts-de-France et que finalement, seuls 300 000 sont redevables de l'ISDD illustre de fait qu'une grosse

partie est valorisée. SPR est une installation située à Saint-Quentin, spécialisée dans la valorisation des solvants. OSILUB, les huiles noires dont je parlais. HYDROPALE, ce sont des unités destinées à valoriser les résidus d'épuration de fumées des Unités de valorisation énergétique qui traitent les déchets ménagers – les miens, les vôtres – qui présentent 5 % des tonnages entrants captés en épuration de fumées. Il y a des solutions de valorisation ; tout dépend du mode de traitement que le maître d'ouvrage a retenu. Certains REFIOM aujourd'hui ne sont pas éligibles à ces équipements-là, mais en interne, nous avons de nombreux projets de développement pour adapter nos procédés de valorisation à la variabilité de ces flux-là.

Les informations concernant les sources de production de déchets dangereux. C'est vrai qu'on a aussi beaucoup été interrogés, notamment en lien avec la localisation du projet. On a beaucoup échangé sur les alternatives, avec beaucoup de démonstrations.

Sur la slide suivante, il y a beaucoup d'illustrations dans le mémoire. Ce sont des extraits. Par exemple, sur celle-ci, en partie gauche, vous avez une représentation des Unités de valorisation énergétique d'ordures ménagères. Aujourd'hui, en Hauts-de-France, il y a quand même de l'ordre de 1,2 Mt, une partie des déchets des ménages et une partie des déchets d'activités économiques qui sont traitées en UVE, ce qui représente à la louche 50 000 t de REFIOM, dont je parlais tout à l'heure. Là-dessus, à peu près 45 % aujourd'hui est destiné à l'ISDD, 15 % part en Unité de valorisation et 40 % part en Allemagne, parce que cette filière tend à se refermer.

Les usines de batteries. Ce sujet est apparu finalement après le démarrage du projet, parce que la région a beaucoup travaillé pour développer l'attractivité auprès des grands fabricants de batteries lithium. Nous, on a simplement dit que par rapport à cela, il y a des enjeux derrière de valorisation puisque notamment – c'est survenu en cours de concertation – un règlement européen a été publié en juillet 2023, fixant des augmentations de valorisation de ces batteries. Tout cela pour dire que la croix bleue est en fait le barycentre géographique des installations. Le symbole un peu vert représente – la coupe schématique pas très lisible – l'emprise du projet. On voit donc bien qu'on est situé quand même au barycentre des principaux producteurs, ce qui est important. En effet, on l'a aussi beaucoup dit pendant la concertation préalable, il y a des principes forts du Code de l'environnement repris dans le SRADDET qui sont les principes d'autosuffisance et de proximité. L'autosuffisance, en Hauts-de-France, on l'a vu, on n'y est pas du tout puisqu'il n'y a pas d'installation, et sur la proximité, du coup, on vise à se mettre au plus proche des producteurs.

L'indépendance des experts. Ce que l'on a fait, c'est qu'on est allé au-delà, à savoir qu'on a repris l'ensemble des intervenants dans l'élaboration d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter, à la fois ceux à qui on confie la rédaction des différents volets que compose le dossier de demande d'autorisation, qui sont des prestataires classiques – bureaux d'études – qui eux, de par leur spécificité et leur déontologie, se doivent de toute façon de respecter un certain nombre de dispositions, notamment la réglementation. Ensuite, on a rappelé aussi l'ensemble des organismes qui intervenaient de façon pour le coup clairement indépendante en dehors de toute relation avec le porteur de projet. C'est le cas notamment, pour citer un exemple, de la MRAE – Mission régionale de l'autorité environnementale – dont on avait déjà un peu parlé et dont certains ont peut-être entendu parler récemment parce qu'il y a une enquête publique sur une ICPE dans le secteur où la MRAE a rendu un avis. Dans un certain nombre de procès-verbaux de délibérations, cela figurait.

En ce qui concerne les risques sanitaires : « expliquer en quoi consisterait la mise en place d'une bio-surveillance ». C'est en effet un élément sur lequel on s'est engagé au terme de la concertation préalable. Tout ce qui touche à la santé, évidemment, est notre préoccupation principale ; cela concerne les riverains, nos équipes, nous – puisque nous, au quotidien, on travaille dans cet

environnement pour prendre en charge ces déchets produits par l'industrie et les ménages. C'est un point vraiment fondamental, et ce qu'on a souhaité, au terme de la concertation préalable, c'est aller au-delà de la réglementation et proposer la mise en place d'une bio-surveillance chez l'habitant. Je précise qu'on a également des dispositions à peu près équivalentes aussi sur d'autres installations que nous exploitons ailleurs en France, où on a par exemple des cultures de légumes sur nos installations, directement sur le site sur les zones réaménagées, qui font l'objet d'un suivi analytique. On a même aussi des arbres fruitiers situés à proximité des usines. Tout cela est suivi de façon très précise pour s'assurer de l'absence d'impact. Pour le coup, c'est un sujet que l'on propose de mettre à l'ordre du jour d'un atelier public qui interviendra un peu plus tard, parce qu'il faut évidemment que les riverains adhèrent et qu'ils acceptent aussi qu'il y ait des interventions à leur domicile. Cela ne peut pas être décidé de façon unilatérale.

Sur l'intégration paysagère, je n'y reviens pas, on avait déjà abordé ce point précédemment.

En matière de compensation, ce n'est peut-être pas très lisible depuis le fond de la salle. Je précise quand même que ce document, au même titre que le bilan, sera accessible sur le site internet. Je ne vais pas vous faire la liste de façon détaillée, mais on a repris ici tous les enjeux écologiques liés à l'emprise du projet. Bien qu'on soit sur une zone anthropisée, puisque ces terrains sont déjà artificialisés – anciennes mines, d'abord, puis ancienne cimenterie – pour autant, on se doit quand même de faire des inventaires faune/flore pour s'assurer de l'état de la biodiversité, et de mettre en place des mesures ERC, on en a beaucoup parlé pendant la concertation préalable. ERC : éviter/réduire/compenser. Je rappelle juste qu'on est propriétaire de 25 hectares et vous l'avez vu, le projet porte désormais sur 17 à 18 ha. Cela veut dire que quand on a mis en place la mesure d'évitement, d'emblée, on a renoncé à une partie significative de notre propriété pour laisser des espaces naturels en place. C'était l'évitement. Ensuite, on a réduit un certain nombre d'éléments du projet. Et enfin, le « C » pour « compensation » ; quand les mesures d'évitement et de réduction n'ont pas suffi à ne pas impacter la biodiversité en place, à ce moment-là, on entre dans une phase de compensation. La concertation préalable a fait émerger un certain nombre d'intérêts que nous avons reçus, analysés, et dans ce cadre, on a ciblé pour répondre au plus près du territoire et pour l'accompagner par d'autres mesures qui pourraient aussi présenter un intérêt complémentaire aux intérêts de biodiversité.

Sur l'aspect redevance, je fais juste une parenthèse. Clairement, ce qu'on a mis dans le rapport, c'est que ce sont des discussions de gré à gré. Je rappelle juste que c'est sur l'activité installation/stockage de déchets non dangereux, puisque cela a été évoqué tout à l'heure, cela entre dans un cadre réglementaire, rediscuté chaque année à l'occasion de la loi de finance – cela a été institué depuis 2006. Il n'y a pas d'obligation légale, pas de référentiel en tout cas sur la partie ISDD. Ce sont donc des discussions de gré à gré qui peuvent être menées par la suite.

Ensuite, les règles de fonctionnement de l'instance collégiale. Vous retrouverez dans le mémoire un élément important qui vise à faire la part des choses entre ce qui relève des exigences réglementaires. Une installation classée pour la protection de l'environnement, aujourd'hui, fait l'objet d'une commission de suivi de site. C'est réglementaire, cette réunion réunit différents collègues avec les représentants de l'État évidemment, les élus locaux, les associations et l'exploitant, ainsi que, depuis quelques années, les salariés des exploitants. C'est une obligation légale. Aujourd'hui, une CSS est en place sur l'emprise du projet puisqu'il y a des installations existantes que sont SCORI et SUEZ RV NORD EST. Le sous-préfet institue ces CSS, les arrêtés sont fixés pour des périodes de 3 ans généralement. Il y a fort à penser que si le projet est autorisé et mis en œuvre, SARP Industries rejoindra la Commission de suivi de site existante – c'est à l'initiative du sous-préfet.

Ce que nous avons proposé – c'est un autre engagement que nous avons pris au terme de la concertation préalable – était d'aller au-delà. On a entendu que la fréquence et le format n'étaient pas forcément adaptés aux besoins du territoire. Du coup, nous proposons de mettre en complément de cet organe réglementaire un outil tout à fait volontaire, mais dont on doit définir les modalités de fonctionnement ensemble avec les riverains, les élus, potentiellement avec les industriels autres s'il y a des questions particulières sur un sujet, un peu dans le modèle de ce qu'on a fait pour la concertation avec la mise en place du Comité de pilotage.

Cela, je n'y reviens pas, Monsieur le Garant l'a précisé. On avait effectivement proposé en termes d'organisation au Comité de pilotage qui réunit l'ensemble des représentants pour l'ensemble des acteurs du territoire identifié. Malheureusement, nous n'avons eu que 3 participants qui ont participé je ne vais pas ici tenir les propos. En fait, à l'issue de cette visite, les participants ont été invités à faire un retour d'expérience en Comité de pilotage, donc vous trouverez les comptes rendus de leur ressenti sur le site de la concertation.

Sur le contenu du dossier de demande d'autorisation environnementale et les instances en charge du dossier, c'est pareil, je ne vais pas entrer dans le détail. Le mémoire développe de façon très détaillée les différents intervenants dans le cadre de la procédure ICPE, temps qui interviendra évidemment après le temps de concertation.

Ici, c'est vrai que cela faisait partie d'un engagement aussi, et Monsieur le Garant l'a rappelé, nous avons sollicité la CNDP pour maintenir le dialogue dans l'attente de l'enquête publique à travers cette concertation continue.

Les retombées socio-économiques. Comme le disait Monsieur le Garant, ce n'est pas un sujet très prégnant, mais pour autant, on y a apporté l'ensemble des éléments de réponse. François ou Thierry le disait, ce projet est porté par un groupe privé. On a donc décomposé sur l'ensemble de la chaîne temporelle les montants en jeu sur le plan économique par rapport à ce projet. Par exemple, on a indiqué que pour un projet de ce type, en phase de développement, le risque est porté intégralement par l'entreprise, c'est 1,5 M€ de frais d'études, avant même de déposer le dossier. Ensuite, le reste des investissements a été décomposé de façon assez précise dans le dossier ; vous aurez l'occasion de vous en rendre compte. On a quand même précisé que ce sont des montants importants qui sont injectés dans l'économie locale. Vous aurez l'occasion de voir à quoi sont affectées ces dépenses et à qui elles sont destinées. Cela vous permettra de mesurer à quel point c'est très majoritairement injecté dans l'économie locale.

Le lien entre ISDD et PRPGD, j'en parlais tout à l'heure, on est là autour de tout ce qui relève des gisements de déchets et de l'importance que représente l'activité stockage déchets pour traiter la partie ultime, parce qu'on intervient tout au bout de la chaîne. L'absence d'ISDD revient à un moment donné à finalement mettre par terre – je vais le dire ainsi – l'ensemble des efforts de valorisation faits en amont, en fait. Vous aurez beau valoriser tout ce que vous voulez, aujourd'hui, on entend sur la valorisation des batteries électriques par exemple des modèles, pas à l'échelle industrielle, mais qui viseraient 98 % de valorisation – il n'empêche que les 2 %, c'est la fraction la plus concentrée. Si vous n'avez pas d'installation adaptée pour traiter cette partie ultime, tous les efforts faits en amont sont vains, en fait. C'est pour cela qu'il est important... Il n'existe pas de process miracle où on sort 0 déchet, cela n'existe pas, en particulier, quand on a un phénomène de réindustrialisation tel qu'on le connaît aujourd'hui.

Le modèle économique, on l'a développé également. Nous, c'est une activité qui s'adresse... On rentre soit dans le cadre des marchés privés quand on est sur des gisements de déchets issus des activités d'entreprises, soit dans le cadre du Code de la commande publique pour tout ce qui touche aux

déchets produits par les collectivités, notamment là on parle des résidus d'épuration de fumées d'incinération d'ordures ménagères.

Désolé, j'ai été très synthétique, mais vraiment, si vous souhaitez avoir l'ensemble des détails, c'est sur le site internet.

**R. DUPUY** : On vous donne la parole, il est temps. Vous avez la parole, et on prendra toutes les prises de parole qui viennent. Vous avez la parole. Il faut qu'il y en ait un qui commence. S'il y en a un qui veut bien commencer, et puis après un deuxième, puis un troisième. Monsieur là-bas, et puis après, monsieur ici. Le micro. Juste. Petite règle. Tous ceux qui sont déjà venus ont l'habitude. Si vous voulez que dans le compte rendu littéral que l'on fait en verbatim, on vous réattribue le propos, vous donnez votre nom. Si vous ne voulez pas, vous ne donnez pas votre nom.

**K. CZORA** : J'ai un complément à faire, que j'ai fait il y a un an. Si vous ne parlez pas dans le micro, ce n'est pas enregistré, donc ce n'est pas dans le compte rendu. S'il vous plaît, attendez-nous, qu'on puisse capter vos propos. Merci.

**R. DUPUY** : Monsieur ici, d'abord. Après, monsieur. Après, madame. On est parti et on continue. Allez-y.

**Pierre-André DIONNET** : Pierre-André DIONNET. Vous parlez de 80 M€ d'investissement. Combien de bénéfiques escomptés ? Combien de bénéfiques sur notre santé ? Ma deuxième question s'adresse au Garant. Monsieur le Garant, dans votre bilan, je ne vois pas le mot « santé ». Je ne vois pas le mot « médical ». Je ne vois pas le mot « danger », le mot « risque » lié à la santé et lié à la médecine. Par contre, je vois le mot « bio-surveillance ». (*Applaudissements*) Vous affirmez que vous avez été impartial. Soit c'est volontaire, et c'est une démarche malhonnête de votre part. Soit c'est involontaire, changez de métier ou bien abordez-le différemment ! Merci. (*Applaudissements*).

**R. DUPUY** : S'il vous plaît. Attendez... Non, on va récupérer le micro là-bas. Donc première réponse... D'abord, réponse du Garant et après, réponse sur le bénéfique.

**JR. WATTIEZ** : Non, mais, je pense que... Je vous renvoie tout simplement au bilan. Le bilan doit faire 80 pages. Allez voir le bilan, vous verrez bien sûr que la question « santé publique » a été abordée dans le bilan. Bien sûr qu'elle a été abordée. Mais pas dans les questions et recommandations. Bien sûr que si. Il y a un point qui en parle... Oui, c'est ça, on a parlé de... Non, non, mais... Franchement...

**R. DUPUY** : Allez dans le bilan.

**JR. WATTIEZ** : Franchement... il faut arrêter de... de poser des questions sur cette indépendance, enfin... Parce que vraiment, je vous renvoie... Non, mais je...

**R. DUPUY** : S'il vous plaît !

**JR. WATTIEZ** : Je vous renvoie... Non, mais, écoutez, monsieur, je vous renvoie... Quand vous rentrez chez vous, vous ouvrez votre ordinateur si vous en avez un, vous allez regarder mon bilan et vous verrez, je vous le disais, il y a 80 pages, vous verrez que je réponds à votre question sans aucun problème.

**R. DUPUY** : C'est bon. Merci. On passe à la question de 80 M€ d'investissement, qu'est-ce que ça rapporte ? C'était ça, la question.

**Hors micro** : L'argent, on s'en fout !

**R. DUPUY** : C'est la question qui a été posée...

**F. GRUX :** Je réponds ?

Monsieur a posé une question, on va lui répondre. Il y a 80 M€ d'investissement. Par contre, il y a des frais de fonctionnement aussi. Là, c'est ce qu'on appelle les CAPEX, ce sont tous les investissements de terrassement, de bâtiments, de voirie, de clôture. C'est effectivement une société privée, on gagne de l'argent, ça, c'est sûr. Alors, pour votre santé ? Mais c'est pour la santé de tout le monde. Parce que s'il n'y a pas ce type d'installations qui captent...

**R. DUPUY :** François, on répond à la question. Si on se met à discuter... on va répondre aux questions qui sont combien ça rapporte à la société, quel est le bilan ? François ou Franck, on répond, et après, on prend les autres questions. Parce que sinon, on va passer la soirée ici.

**F. GRUX :** Dans la durée, sur 20 ans, cela va nous rapporter plusieurs millions d'euros, c'est clair. 80 M€, vous devez de toute façon les couvrir. Quand vous investissez quelque chose, quand vous achetez une maison, vous la revendez, même principe. Vous couvrez vos frais. Quand vous... Comment ? Non, non, je n'ai pas dit « 100 millions », j'ai dit « plusieurs millions », monsieur, écoutez ce que je dis. Ne déformez pas mes propos, comme ce que vous avez fait pour Monsieur le Garant. Je réponds à votre question. 80 M€ d'investissement, ce sont les investissements. Après, vous avez les frais de fonctionnement, vous avez du carburant, des frais de personnel, frais administratifs, des impôts, des taxes, des redevances pour les communes, parce que volontairement, on en distribue. D'ailleurs, c'était une des questions qui étaient posées tout à l'heure. Voilà. Donc oui, on va gagner plusieurs millions d'euros, mais c'est une activité normale, on a pris des risques en termes de dossier, d'accord, d'investir, pour répondre à un besoin du territoire.

**R. DUPUY :** Monsieur ? La question... dans la file. Monsieur. Monsieur. Madame. Monsieur.

**Éric CABRE :** Oui, bonjour. Éric CABRE. J'ai grandi à Hersin et j'habite à Hersin. La question que je voudrais poser, c'est déjà faire un constat entre la première réunion à laquelle j'ai assisté et celle-ci, j'ai l'impression qu'on n'a pas avancé (*applaudissements*), on est toujours sur les mêmes bases. Et j'ai une question que je voudrais poser aux représentants de l'industriel. À quel moment votre patron n'a pas compris « on n'en veut pas » ? (*Applaudissements*). À chaque réunion, à chaque moment, on a l'impression que vous êtes là pour mettre un peu plus de beurre dans les épinards, mais ça reste des épinards, ce n'est pas bon ! Alors pourquoi vouloir nous les mettre aux forceps ? ... Non, j'assume, ce n'est pas bon. Donc à moment donné, stop. On a vu les différentes échéances, on est en train d'avancer. Donc la prochaine échéance, on la voit bien arriver, c'est 2025 avec l'accord du Préfet, et 2026 l'ouverture de votre entreprise. Moi, ce que je peux vous dire, c'est que, en 2025, ici, on est dans un territoire qui a des valeurs, qui a une histoire. En 2025, les citoyens qui sont ici, les élus qui sont aussi les citoyens qui sont au quotidien près de vos installations, on va rentrer en résistance. Et ce que vous aurez, pour 2026 (*applaudissements*), c'est du sang et des larmes. C'est tout ce qu'on peut vous donner ! (*Applaudissements*)

**R. DUPUY :** Madame. Madame. Madame. Madame. Après, Monsieur. Madame. Allez-y.

**Une participante :** Je suis tout à fait d'accord avec ce que Monsieur vient de dire, et bien sûr, vous êtes en train de nous endormir. Simplement, on n'en veut pas, du projet. Alors, aussi, moi, si j'avais présenté des volets paysagers comme vous les présentez, je n'aurais jamais eu des permis de construire, moi qui ai travaillé en architecture, jamais je n'ai présenté des volets paysagers. On ne voit même pas le bâtiment ! Où il est, votre bâtiment, dans votre volet paysager, messieurs ?

**F. GRUX :** Il est 40 m plus bas, madame, donc vous ne pouvez pas le voir, donc...

**Une participante :** Je Ben alors, présentez-le ! Non, non, non !

**F. GRUX** : Non, mais, madame... Vous me laissez répondre

**Une participante** : Je Votre volet paysager, je n'ai jamais vu un volet paysager comme ça ! Alors, présentez-le...

**F. GRUX** : Ah... Ben, écoutez, vous étiez présente aux ateliers ?

**Une participante** : Avec votre bâtiment. J'attends votre bâtiment, avec un vrai volet paysager ! Voilà.

**F. GRUX** : Nous avons présenté cela lors des ateliers, nous avons complété...

**Une participante** : La BF ne vous donnera pas le permis de construire. Voilà. Je vais aller le contac... D'ailleurs, on va aller voir la BF ensemble...

**F. GRUX** : Oui, allez-y.

**Une participante** : On va se débrouiller pour que vous n'ayez pas le permis de construire, messieurs. (*Applaudissements*) Et aussi, aussi, aussi, juste... Je compte sur les cultivateurs pour bloquer les voies ! Et on ira, on ira bloquer la déchetterie, parce que là, il y a déjà beaucoup de camions, parce qu'il y a effectivement... On a parlé de choses et tout ça, on n'a pas parlé de la pollution du son, enfin voilà, des tas de pollutions qui... voilà... enfin, voilà ! Les camions. Le nombre de camions ! Et puis, vous allez embaucher, quoi, 30 personnes ? C'est quoi ! C'est rien du tout, ça ! Non. Votre volet paysager est nul ! Il est inexistant ! Voilà.

**F. GRUX** : Vous étiez présente aux ateliers, madame ?

**Une participante** : Comment ?

**F. GRUX** : Vous étiez présente à l'atelier où on l'a présenté ?

**Une participante** : Oui. Vous avez représenté des arbres ! Des arbres ! Effectivement, vous avez fait une photo de la 4 voies. Moi aussi, je peux vous faire une photo de la 4 voies ! Aujourd'hui, vous faites effectivement une courbe. Mais où est votre bâtiment ? J'attends.

**F. GRUX** : *hors micro, inaudible*

**Une participante** : J'attends. Ce n'est pas un volet paysager, je suis désolée.

**F. GRUX** : Donc il y a un volet paysager...

**Une participante** : Donc, ne vous inquiétez pas, votre accès sera bouché dans peu de temps.

**S. COUPIN** : Juste, je voudrais vous préciser, madame, en fait, ce qu'on a évoqué là, c'est l'intégration paysagère sous l'angle intégration de l'ensemble de l'installation. Ce n'est pas... Non, non, mais je réponds juste à votre question. Ce n'est pas... on n'est pas sur le volet intégration paysagère du dossier d'urbanisme. ... Qui est autre chose. Non, mais vous me parlez des constructions. Là, on vous a simplement répondu par rapport aux inquiétudes et aux interrogations qui avaient été exprimées et qui portaient plus sur la visibilité depuis l'extérieur, depuis les habitations, du projet. Et donc, il y avait une incompréhension qui était liée à notre support documentaire de l'époque et du coup, on propose là de le compléter, mais sur la partie dossier de demande d'autorisation environnementale. On n'est pas là sur le dossier d'urbanisme. Le dossier d'urbanisme, il sera également joint à l'enquête publique, il sera mis à la disposition du public et vous pourrez le commenter si vous estimez que ce n'est pas satisfaisant. L'enquête publique est là pour ça. ... Comment ? ... Mais c'est... Non, mais là, ce qu'on vous a proposé, c'est la méthodologie que nous avons adaptée par rapport... Non, mais ce n'était pas à l'ordre du jour de présenter le volet paysager aujourd'hui. Aujourd'hui, ce qu'on vous propose, c'est

une restitution des réponses apportées au bilan de Monsieur le Garant. ... Non, mais ce que vous dites... Non, mais dans ce cas, moi, je n'ai aucun problème à ce qu'à l'occasion d'un atelier ultérieur, on puisse présenter davantage en fonction de l'état d'avancement des documents à ce moment-là. Aucun problème.

**R. DUPUY :** On a bien noté cette question, madame. Monsieur.

**Jacques SWITALSKI :** Jacques SWITALSKI. Je suis adjoint au Maire de Nœux-les-Mines et je suis également membre d'une association de protection de l'environnement. Donc je vais me rapprocher, parce qu'on me dit de me rapprocher de ma chaise, mais je m'adresse à vous. Je voulais simplement intervenir, moi, par rapport à l'environnement. Parce qu'on parle d'un projet nouveau, mais on ne parle pas de la décharge ancienne. Cette décharge existe depuis plus de 40 ans. Il y a 20 ans, avec Monsieur BENEFIS que certains d'entre vous ont peut-être connu lorsqu'il était à Hersin Nature et adjoint à l'environnement d'Hersin, on était venu à l'enquête publique pour l'extension de la décharge. Donc cela remonte à plus de 20 ans. Cette extension de la décharge, on avait mis un avis défavorable, précisant que c'était une ZNIEFF, zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique. Finalement, ça n'a pas eu beaucoup d'importance parce que l'extension de la décharge a été acceptée et validée par le Préfet. Donc ça, c'est un premier point. Ensuite, pour les gens qui habitent le secteur, je peux vous dire qu'il y a 40 ans, il n'y avait pas de mouettes à l'intérieur des terres. Et si vous allez sur le site, vous ne voyez pas des dizaines, mais des centaines de mouettes. Et ça se comprend, on a un garde-manger à ciel ouvert, ce qui explique leur présence. Le soir, vous les voyez aller sur les plans d'eau environnants et maintenant – c'est là où je voulais intervenir sur ce point-là – c'est qu'au niveau du comportement de ces oiseaux, donc maintenant, les goélands nichent. C'était la Chaîne des Terrils qui m'avait envoyé ces photos. Donc on arrive à avoir des oiseaux marins qui se reproduisent et qui n'auront jamais vu la mer. Donc ça, c'était un premier point.

Monsieur est un petit peu absorbé, là-bas, par son téléphone... Je vais continuer sur mon deuxième point. Non, non, mais de toute façon, j'ai trois points, je vous le dis...

**R. DUPUY :** Non, mais je regardais le déroulé, monsieur, voilà. Donc allez-y.

**J. SWITALSKI :** Mais faites comme chez vous, je vous en prie.

**R. DUPUY :** Oui, je suis désolé, je suis invité. Allez-y.

**J. SWITALSKI :** Non, non, mais je vous en prie. Donc le deuxième point, c'était sur ...

**R. DUPUY :** Allez-y.

**J. SWITALSKI :** Oui. Le deuxième point, c'était plutôt une question. C'était la question par rapport à l'isolement de ces déchets. Il faut savoir que la décharge est située à proximité des sources de la Loïsne. Il y a plusieurs sources, enfin, pour les gens d'Hersin, je pense qu'ils connaissent, et j'avais posé la question, parce que mon inquiétude... Il faut savoir qu'ici, on est dans une zone minière, il y a certaines nappes phréatiques qui sont polluées, pollution historique due à l'activité minière, et donc ma question – et je l'ai posée en Comité de pilotage, peut-être y aura-t-il une réponse – était de connaître la durée de vie des membranes qui isolent les déchets du sous-sol. (*Applaudissements*) Je n'ai pas eu de réponse sur la durée de vie. Peut-être qu'il y en a une. Ça, vous la mettez dans votre escarcelle pour pouvoir y répondre si vous avez la réponse.

Le troisième point et dernier point. C'était simplement sur l'aspect sanitaire. Au cours d'une des réunions publiques, j'avais été assez ému de constater qu'une personne en avait après la décharge parce que son fils était mort d'un cancer. C'est touchant et donc je me suis dit : est-ce qu'il y a eu une

étude épidémiologique ? Sur l'aspect santé, effectivement, ça a été dit et redit, donc je le redis. Ce qui aurait été bien, c'est qu'on nous parle d'un projet nouveau, mais il n'y a pas eu d'évaluation sur un projet ancien où il y a des conséquences sur les oiseaux, sur l'aspect santé, et surtout sur les risques qu'il y a pour l'avenir. Ce ne sera peut-être pas nous qui le verrons, mais dans quelques dizaines d'années, il y a peut-être des gens qui seront là et qui diront « ils savaient et ils ont laissé faire ». Pourquoi ? Parce que ce n'était pas étanche. Voilà ce que je voulais dire. (*Applaudissements*)

**R. DUPUY :** Sur la durée de vie de la membrane, c'est vrai que monsieur avait déjà posé la question...

**F. GRUX :** Et on lui a déjà répondu, mais bon... il doit avoir oublié.

**R. DUPUY :** Il y avait déjà une réponse, donc on va refaire la réponse par rapport à cet élément-là.

**F. GRUX :** Vous m'avez déjà posé la réponse et je vous ai déjà répondu, sauf erreur de ma part, mais... Je rappelle le principe de la protection. D'abord, la première chose, c'est l'argile...

**Hors micro :** Il n'y a pas d'argile, ici...

**F. GRUX :** S'il vous plaît, merci.

**R. DUPUY :** S'il vous plaît, on finit la réponse. Après, on reprend la parole. D'accord ?

**F. GRUX :** Donc ça, c'est la protection maximale, et après, il y a une deuxième protection qui est la membrane. Sur la base des études, puisque des membranes existent depuis une centaine d'années, on n'a pas de recul plus que 100 ans, aujourd'hui. Donc ça tient au moins 100 ans, ça, c'est certain, mais ce n'est pas... Sa fonction première n'est pas d'isoler le déchet par rapport à son environnement, c'est de collecter les lixiviats, justement pour éviter qu'ils puissent, durant la durée d'exploitation – parce qu'après, c'est de toute façon couvert, vous le savez, on met de l'argile et on met une membrane au-dessus, donc il n'y a plus de pénétration d'eau. Donc s'il n'y a plus de pénétration d'eau, il ne peut pas y avoir de percolation d'eau puisqu'il n'y en a pas. Donc c'est pour la durée d'exploitation, pendant à peu près, allez, 20 ou 25 ans, puisque vous voulez qu'on continue à collecter les lixiviats après ; la membrane, sa fonction, c'est de servir pour le drainage des lixiviats. Ce n'est pas pour éviter une éventuelle pollution du sol. De toute façon, comme vous l'a expliqué Sylvain tout à l'heure, les déchets font l'objet d'une stabilisation. C'est un mélange entre de l'eau, des déchets et du ciment, et on en fait un béton. Donc le plus important est d'avoir une bonne qualité des sols. D'ailleurs, c'est aussi pour ça que le choix du projet a été fait là, on a pu l'expliquer plusieurs fois dans différents ateliers, différentes réunions. C'est ce que je vous ai dit la dernière fois au Comité de pilotage.

**R. DUPUY :** Madame.

**Amel GACQUERRE :** Merci. Bonsoir à tous. Amel GACQUERRE, Sénatrice et Conseil régional. Deux points assez courts. Le premier. J'ai vu, on a vu, vous êtes très bons. Quand je dis « très bons », c'est pour évaluer plein de choses, donner des infos scientifiques, etc. Avez-vous un chiffre sur l'acceptabilité du projet ici ? ... Je vais répéter ma question, pardon. Avez-vous un chiffre sur l'acceptabilité du projet ici ?

Non, mais c'est une question sérieuse.

Je ne vous demande pas une pirouette... je vous demande si vous le mesurez, ça ?

**F. GRUX :** Cela se mesure par la présence des gens dans la salle, on verra au moment de l'enquête publique si...

**A. GACQUERRE :** Alors, qui est pour le projet ici ? ... Pourquoi je vous dis ça ? Oui, vous pouvez... oui, vous applaudir (*applaudissements*). Non, mais... Moi, je ne souris pas parce que là, vous avez des gens, et je pense que vous n'avez qu'une minorité des gens qui sont contre. C'est que moi, ça serait intéressant, ça, que vous l'intégriez dans votre... dans le rapport, l'acceptabilité du projet. Parce que pour moi, c'est la clé.

C'est le deuxième point, le point vers lequel je veux aller. Là, je vais par contre m'exprimer aussi d'ailleurs en tant que Conseillère régionale et Sénatrice. Conseil régional, parce que je viens aussi au titre de la Région. Ça a été dit et redit, nous sommes contre ce projet au Conseil régional. On nous a dit « oui, mais c'est la Région qui doit choisir, etc. » Non. Ce n'est pas la Région qui doit choisir. C'est le Préfet qui tranche. Il y a un SRADDET où tout est écrit, où tout est inscrit dedans. On ne bouge pas, on continue à vous soutenir, à soutenir les habitants, à dire qu'on ne bougera pas non plus là-dessus. Pour nous, la condition de ce genre de projet, c'était un peu le sens de ma question, est bien sûr l'acceptabilité. Je ne fais pas fi de tout ce qui a été dit, et vous aurez beau apporter, en fait, toutes les réponses que vous voulez, ça ne changera rien.

Je vais terminer sur une dernière chose. C'est qu'on est bien conscient de ce qui est en train de se passer. Qu'est-ce qui se passe ? En fait, on déroule. On déroule ! Quel que soit ce qu'on doit dire, on déroule. Et alors, ce qui m'a choquée dans les interventions que j'ai entendues, je vais vous le dire, de toutes les interventions, parmi vous, sans attaquer personne personnellement, c'est la vôtre, monsieur. C'est la vôtre, monsieur. Quand vous avez clairement dit, vous savez quoi ? « On connaît toutes vos questions, et on sait que ça va se passer comme ça et puis on va dérouler, et puis... » C'est affreux, d'entendre ça, vous n'avez pas le droit de nous dire ça. (*Applaudissements*) Chaque consultation est unique. Vous n'avez pas le droit de faire ça. Voilà. Merci.

**F. GRUX :** Je vais me permettre d'apporter...

**R. DUPUY :** Oui, attendez... Juste, parce qu'il y a plein de mains qui se lèvent, il y a d'abord les réponses aux questions, d'abord Monsieur qui avait levé la main, et après vous. Franck.

**F. CHOPLIN :** Je vais juste me permettre d'apporter une illustration sur ce qu'on vit tous les jours et les questions que vous pouvez vous poser, notamment par rapport à quelque chose qui n'est pas encore matérialisé ici, qui n'existe pas, qui est une installation de stockage de déchets dangereux. C'est pour ça qu'il y a toujours un événement qui est très important pour nous, c'est de visiter les installations existantes. Ça avait été une demande dans le cadre de la concertation préalable, ça a été ouvert, et ça permet de voir exactement ce que c'est, ce que nous traitons, comment nous le traitons. Benoît et Thierry ont dit des choses très importantes ; ça fait 20 ans qu'ils font ce métier. Vous pouvez avoir des questions, elles sont parfaitement légitimes. Ils sont fiers, comme l'ensemble de nos collaborateurs sont fiers de faire ce métier parce qu'ils savent, au quotidien, comment ils travaillent pour protéger les pollutions dans l'environnement, protéger la santé de l'ensemble des personnes qui vivent dans un bassin. Ce que nous constatons aussi, par rapport à l'acceptabilité ou aux questions, aux interrogations qui se posent autour de nos installations, moi, je suis toujours surpris, quand nous organisons des visites de conseils municipaux lors de réélections de voir qu'il y a parfois des citoyens qui habitent là depuis 3 ou 4 ans, qui nous disent « on ne savait même pas que vous étiez là »...

**Hors micro :** À combien de kilomètres ?

**F. CHOPLIN :** Qui viennent visiter les installations et qui nous disent « je ne me rendais pas compte que c'était ça. » Je pense que c'est ça qu'on exprime quand on dit « il y a un certain nombre de questions qui se posent ici, et c'est vrai qu'elles sont légitimes », on les entend autour de l'ensemble

de nos projets, et c'est pour ça aussi qu'on a la conviction que le territoire a besoin d'un tel projet – ça a été rappelé – et que les solutions que nous proposons y répondent.

*(Brouhaha)*

**R. DUPUY** : Merci. Monsieur IDZIAK. Après, monsieur là-bas. Après, monsieur en bleu. Après, monsieur ici. Après, vous. Voilà. Il y a un ordre de levée du doigt.

**Ludovic IDZIAK** : Merci. Je suis Ludovic IDZIAK, Président du Parc départemental d'Olhain, vice-président de la Communauté d'Agglomération, en charge de l'environnement. Je vais être bref parce que je partage amplement tout ce qui vient d'être prononcé, et je vous redis la position de l'Agglomération. Très simple. Ce projet ne se fera pas. *(Applaudissements)* Je le redis au nom du Président Olivier GACQUERRE qui nous l'a rappelé à l'occasion de la cérémonie des vœux de l'Agglomération hier soir. On ne s'est pas trop étalé sur le sujet, même s'il y a eu des... vous avez presque qualifié ça de « désinformation ». Mais il y a deux choses qui expliquent que ça ne se fera pas. La première, c'est parce qu'il y a cette interrogation sur notre santé, sur votre santé, et ça, c'est inacceptable, Monsieur COQUERY l'a rappelé tout à l'heure, il y a cette nécessaire précaution à prendre, et c'est intolérable de pouvoir imaginer que c'est « quasi étanche, mais... ça va aller... » Ça, c'est le premier sujet.

Non, ce n'est pas ça ? Très bien.

Le deuxième sujet, c'est parce qu'on n'a pas confiance. Je vais vous expliquer pourquoi. J'ai cru comprendre que la semaine dernière, il y avait encore plein de plastiques qui étaient venus arroser vos rues, qu'il y a encore des odeurs, qu'il y a encore... Vous allez me dire « je le sais parce que vous me l'avez dit la fois dernière ; Monsieur le vice-président, ce n'est pas nous. » Non. Ce n'est pas vous aujourd'hui, c'était vous hier. Et c'est aussi cette attitude un petit peu méprisante qu'on a déjà dénoncée et que vous tentez de répéter. En fait, dans l'acceptabilité nécessaire à votre projet qui pourrait être un projet industriel tout à fait acceptable pour notre Agglomération, ce qui manque entre une Agglomération et un industriel, enfin, ce qui est nécessaire pour qu'un projet se déroule bien, c'est la confiance. Vous n'avez pas la confiance des habitants où cette installation pourrait être implantée. Parce que vous ne répondez déjà pas au problème récurrent, Jacques l'a dit, depuis 20 ans, qui pourrit la vie des habitants, tout simplement.

Je le dis avec beaucoup de liberté, avec beaucoup de respect – du respect pour les hommes – mais vous devez prendre conscience que ce projet ne sera jamais accepté, ni par les habitants d'Hersin, ni par les habitants des communes voisines. Je rappelle qu'en novembre 2021, notre Agglomération, l'ensemble des représentants de l'Agglomération, 100 Maires, 152 Conseillers communautaires ont dit clairement leur opposition à ce projet et leur solidarité envers l'ensemble du territoire. Donc ce ne sont pas 15 000 habitants et 3 Maires qui s'opposent à vous. Ce sont 100 Maires, 152 Conseillers communautaires et 285 000 habitants. *(Applaudissements)*

J'ajouterai qu'entre 2021 et fin 2022, et donc Monsieur le Garant, vos conclusions – je salue votre travail et je pense qu'il ne faut pas se tromper de cible. La cible est bien que ce projet ne se fasse pas, et non pas de mettre en branle les acteurs de celui-ci. Dans l'intervalle, vos élus, les 152 Conseillers communautaires, ont adopté un projet de territoire le 6 décembre 2022 qui fixe 4 priorités ; la dernière est de favoriser le développement économique, l'innovation économique, de favoriser et de garantir l'épanouissement des habitants sur le territoire, une bonne santé, des activités, etc. La première, je vais le prendre comme ça, de renforcer les coopérations intercommunales et de jouer toute la solidarité possible entre nos communes, qu'elles soient urbaines, rurales ou minières – ce qu'on fait –

et la deuxième – la plus importante en ce qui nous rassemble ici – est de préserver notre biodiversité et de nous adapter au changement climatique.

Monsieur le Garant, je souhaite verser auprès de vous, de la Commission et dans le débat notre projet de territoire, parce que votre projet industriel s'inscrit totalement en opposition à la destinée commune qu'on a souhaité développer, voter et approuver pour nos gamins d'ici à 2032. (*Applaudissements*)

**R. DUPUY :** Non, non. Le monsieur en rouge qui avait levé la main derrière, voilà. Après, vous, monsieur. Après, vous, monsieur. Après, vous, monsieur. Après, vous, monsieur. Après, madame qui était là-bas. On y va.

**Jean-Louis LUGEZ :** Merci. Jean-Louis LUGEZ. J'ai bien entendu parler de santé, de conditions de vie, mais je voudrais élargir un peu le sujet au niveau de la Région Nord-Pas-de-Calais. Parce que concernant l'eau de la nappe de la Craie qui prend sa source... enfin, le château d'eau de la nappe de la Craie est, comme tout le monde le sait, les collines d'Artois. On y est, on est au pied des collines d'Artois, donc c'est à partir de là que part la nappe qui se dirige ensuite vers le nord, vers la région de Lille, voire la Belgique – y compris la Belgique. Or, vous avez donc eu contact avec, j'ai entendu, Billy-Montigny, avec les services de BRGM ou des Houillères nationales qui vous ont donné des éléments sur les cavités minières. Mais les services des Houillères, vous n'avez pas manqué de voir les plans, signalent parfaitement au droit de votre installation une « *faille géologique active* ». « *Faille géologique active* » veut dire risque sismique. Donc la durée des protections diverses et variées qui est peut-être de 100 ans, s'il y a des mouvements de terrain, peut-être pas liés aux cavités houillères puisque vous avez cette garantie, mais les risques sismiques sont un risque qui existe, qui est parfaitement répertorié et que les Houillères connaissaient très bien. Et qui existe sur leurs cartes. Le choix du site d'Hersin-Coupigny représente donc un risque majeur de pollution pour la nappe de la Craie. Cette nappe s'étend jusqu'à la Belgique et alimente presque à 80 % une population de 4 millions – 4 millions – d'habitants. Donc vous mettez en péril, à terme, peut-être 100 ans... Avez-vous le droit de prendre le risque ? L'industriel, mais aussi les décideurs ont-ils le droit d'opter pour une option qui va mettre en danger l'ensemble de l'activité de la région de 4 millions d'habitants aujourd'hui ?

On peut s'étonner aussi de l'absence d'information et de comparaison concernant d'autres sites alternatifs qui pourraient être plus adaptés au niveau de barrière géologique naturelle, de protection, de moindre risque, donc, de ce côté de la nappe et du risque pour 4 millions d'habitants. Or, une étude antérieure menée par l'entreprise SITA – c'est le groupe SUEZ – avait porté sur 132 sites ISDD sur la possibilité d'implanter (à l'époque, on cherchait déjà un site ISDD au nord de Paris), 132 sites avaient été inventoriés. Le site qui a été retenu est celui qui est près de Denain dans le Nord. Il avait été retenu, il avait obtenu toutes les autorisations, le permis de construire, le permis d'exploitation, et il a été abandonné en 2010 sous la pression de la population et des élus. On peut s'étonner que cette étude, qui était donc, je ne dis pas exhaustive, mais quand même importante – 132 sites – n'apparaisse nulle part et qu'Hersin-Coupigny qui appartenait déjà à SUEZ et qui doit certainement figurer dans cette étude. Il serait intéressant de savoir ce que cette étude en disait, et la raison pour laquelle Hersin, qui appartenait à SUEZ, n'a pas été retenu.

**R. DUPUY :** On va répondre, mais juste, de manière très claire, cette question, les deux mêmes questions et les réponses à ces questions ont déjà été apportées en réunion publique et en atelier. Elles figurent dans tous les comptes rendus de réseaux. On peut recommencer, mais cette fameuse étude a été présentée en atelier, les sites que vous mentionnez ont été détaillés, et cela a fait l'objet d'un compte rendu. Moi, je veux bien qu'on la reprenne, mais il y a des gens qui étaient à l'atelier – j'en vois un – qui ont déjà eu les mêmes réponses.

**J-L. LUGEZ:** Pardonnez-moi, monsieur...

**R. DUPUY :** Non, non, mais...

**J-L. LUGEZ :** Pardonnez-moi, j'ai entendu, moi, parce que j'ai déjà posé cette question...

**R. DUPUY :** Oui.

**J-L. LUGEZ :** Des 132, etc., j'ai entendu que SUEZ et VEOLIA ne s'entendant pas, ce n'était pas possible de l'avoir et que donc, on ne l'aurait pas.

**R. DUPUY :** Monsieur, cette étude a été présentée en atelier par Madame VERHEE, on a travaillé dessus ensemble.

**F. GRUX :** On a travaillé ensemble sur ces sites, je ne vais pas faire de mal, avec Madame VERHEE.

**J-L. LUGEZ :** Je vous donne la réponse qui m'a été donnée par vous !

**R. DUPUY :** Donc on ne va pas reprendre ça, mais allez dans le compte rendu de l'atelier, il y a tous ces sites-là.

**J-L. LUGEZ :** Sur ces 132 sites, celui d'Hersin a été classé combienième ?

**F. GRUX :** Ah non, mais je veux dire, on ne peut pas reprendre l'étude...

**J-L. LUGEZ :** Il n'a pas été retenu – pourquoi ? Quelle est la raison pour laquelle il n'a pas été retenu ?

**F. GRUX :** Il n'y a pas de classement, monsieur.

**J-L. LUGEZ :** Pourquoi n'a-t-il pas été retenu ?

**F. GRUX :** Il est retenu puisque c'est celui qu'on propose.

**Hors micro :** Non !

**J-L. LUGEZ :** Sur les 132...

**R. DUPUY :** Attendez... On ne va pas reprendre cette discussion, elle a déjà eu lieu, monsieur. Voilà. Moi, je veux bien, mais... Et vous avez un compte rendu où on a commenté ces sites-là. Monsieur en bleu, devant, allez-y, s'il vous plaît. Monsieur.

*(Brouhaha)*

**Maurice LECONTE :** Mesdames, messieurs, bonsoir. Je suis Maurice LECONTE, le premier vice-président de l'Agglomération, Maire d'une petite commune tout à côté. Je rejoins Ludovic qui a entamé le sujet au niveau de l'Agglomération. Pour ce qui concerne la position de la gouvernance, je voudrais la donner à mon tour. Ludovic vous a remis le projet de territoire tout à l'heure, qui a été voté le 9 décembre 2022 à la majorité des voix moins une sur 152 Conseillers communautaires. Dans ce projet de territoire, nous nous sommes engagés à transformer notre Agglomération en un territoire durable économiquement et écologiquement avec de hautes ambitions environnementales. Nous portons le projet de construction d'un nouveau centre de valorisation énergétique afin de limiter notre impact sur l'environnement, et des déchets ultimes qu'on a évoqués tout à l'heure. Nous demandons des efforts aux habitants dans le domaine du tri des déchets de toutes natures. Nous travaillons à renforcer l'attractivité de notre Agglomération pour attirer de nouveaux résidents et de nouvelles entreprises. Notre projet de territoire s'articule autour de la nécessaire transition écologique. Dans ces conditions, il faut être cohérent. On ne peut pas prétendre, afficher de telles ambitions et laisser faire

un projet allant à l'encontre des valeurs que nous défendons. Serions-nous cohérents si nous ne nous opposions pas à ce projet ? Serions-nous cohérents si d'un côté, on demandait à nos habitants de trier leurs poubelles, et de l'autre, autorisons par notre silence le stockage de 100 000 t chaque année de déchets dangereux, c'est-à-dire jusqu'en 2047 ? Non seulement nous ne serions pas cohérents, mais en plus, nous perdriions notre crédibilité auprès des habitants. C'est le fondement de notre projet de territoire.

Enfin, je tiens à attirer votre attention sur un point qui ne me rassure pas du tout, et Monsieur, je vous rejoins. Le rapport d'étude rendu par le Bureau de recherches géologiques et minières donne un avis favorable à cette implantation. Dont acte. Il pointe aussi son emplacement en bordure d'une faille géologique « quasiment étanche » peut-on lire. À mes yeux, « quasiment étanche » ne veut pas dire « étanche à 100 % », ça ne veut pas dire « fiable ». *(Applaudissements)* Cela veut dire aussi qu'un risque de pollution existe bel et bien. Et les poussières ; elles vont contourner les frontières de notre Agglomération, comme le nuage de Tchernobyl dans 100 ans ? *(Applaudissements)* Notre devoir en tant qu'élus est de veiller à la sécurité des biens et des personnes de notre territoire.

Alors, on a parlé tout à l'heure, vous avez entendu, vous avez fait état du fait qu'hier, ont été prononcés les mots « huile », « goudron », « peintures », « solvants ». Oui. On a eu 4 items tout à l'heure, mais dans le détail, on connaît quoi ? Qu'y a-t-il derrière ces 4 items qu'on nous a présentés tout à l'heure ?

De plus, vous envisagez de créer seulement 30 emplois directs. Seulement. C'est très peu dans la balance. On ne fait pas l'aumône pour l'emploi. Vous l'avez tous constaté dans le cadre de notre développement économique, de ce point de vue-là, on se débrouille très bien, merci.

Pour moi, il est hors de question de faire courir le moindre risque à la population actuelle et future. Il faut savoir que dans le projet de territoire, on travaille aussi pour nos enfants et nos petits-enfants. On doit assurer leur avenir, on a quelque chose à leur transmettre ! *(Applaudissements)*

Nous restons totalement solidaires avec nos collègues élus d'Hersin-Coupigny, Barlin, Fresnicourt-le-Dolmen et avec l'ensemble de vous, mesdames, messieurs.

La Région doit se mettre dans les clous juridiques, puisque la loi impose normalement aux régions les principes de proximité et d'autosuffisance pour la gestion de leurs déchets dangereux. Dont acte. Mais pas chez nous. Monsieur, là, je vous rejoins, Monsieur, je vous rejoins tout à l'heure. On n'en veut pas.

L'Agglo refuse de devenir la poubelle des produits dangereux au nord de Paris. Nos habitants, et de ce point de vue-là, a-t-on tenu compte de la densité de la population autour de ce site par rapport à la densité de population autour des autres sites ? Nos habitants n'ont pas à vivre au milieu de bennes à ordures régionales, c'est trop facile d'entendre « transition écologique » dans la bouche des services de l'État et de nous refiler les ordures dangereuses. Le sol de notre Agglo ne sera pas le cimetière des déchets dangereux et nous ne serons pas les fossoyeurs de l'écologie de notre territoire que nous voulons absolument et que nous promouvons. *(Applaudissements)*

**R. DUPUY :** Je pense que par rapport à ce qui est dit, il y a plusieurs éléments. Il y a un premier élément sur les déchets et sur le contenu de ce qui a été présenté, je pense qu'il faut le préciser puisque cela ne paraît pas très clair là-dessus. C'est la première chose. Peut-être Franck.

Il y a une deuxième question sur la question de la faille ; je ne sais pas si on doit y revenir ou pas. On avait déjà... mais peut-être qu'il faut y revenir d'une manière claire.

Franck, d'abord sur les déchets.

**F. CHOPLIN :** Je vais répondre aux déchets et rappeler quand même le contexte de notre métier et la raison d'être de notre société SARP Industries qui a été fondée il y a 40 ans pour protéger l'eau. J'aimerais rappeler ce point-là. Il y a 40 ans, il n'y avait pas toutes nos activités, les centres de stockage, les centres de traitement. Un certain nombre d'entre nous n'ont pas connu ce qu'était la vie il y a 40 ans, mais les industriels rejetaient des déchets liquides dans les rivières et on ne savait plus produire de l'eau potable. Donc notre métier est né de ça, et la vocation première d'une installation telle qu'on la présente à Hersin-Coupigny est justement de préserver la ressource en eau en proposant un outil sécurisé sur le long terme pour prendre en charge les résidus ultimes que produit notre société. Une société telle que la nôtre, en fait, pour tous les types de déchets, on propose différents outils, on propose l'outil le plus adapté. À chaque fois qu'on peut valoriser, on valorise les déchets et on va recycler la matière. Les derniers investissements qu'on a faits, la société, c'est pour recycler les batteries des véhicules électriques, avec une usine qui va ouvrir dans quelques mois. Nous avons de l'incinération pour prendre en charge des huiles. C'est-à-dire que tous ces déchets-là, on a des outils de traitement qui sont adaptés. À la fin, au bout de la chaîne du recyclage, du traitement et de la valorisation, vous retrouvez finalement les 4 grandes familles de résidus ultimes que l'on trouve ici.

D'abord les déchets qu'on produit en termes de Collectivités, c'est-à-dire issus de l'incinération d'ordures ménagères, issus de plus en plus de chaufferies biomasses mises en œuvre pour produire de l'énergie alternative, demain de plus en plus issus de l'incinération de combustibles de récupération, parce qu'on veut moins stocker de déchets dans des installations de stockage de déchets non dangereux, promouvoir le recyclage – mais il y a des fractions qu'on ne sait pas recycler matière, donc on propose de les valoriser énergétiquement. Et si on veut le faire proprement, sans résidu dans l'air, sans résidu dans l'eau, il faut traiter les fumées. Ça, on le fait. Des déchets amiantés. Des résidus produits par les industriels directement. Vous parlez aussi de quelque chose qui est important et qui nous concerne tous : l'activité de nos Collectivités a produit des terrains qu'on appelle des friches industrielles qui peuvent contenir des terres qui sont plus ou moins contaminées. On est en capacité de proposer des solutions de recyclage, de prétraitement pour un grand nombre de ces fractions. Et puis il y a des fractions pour lesquelles, si on veut garantir que les polluants ne se retrouvent pas disséminés de façon non contrôlée dans l'environnement, il faut pouvoir offrir un centre sûr, tracé, géré, surveillé par les DREAL – cela s'appelle le stockage de déchets dangereux, et ce sont les terres contaminées. Ce qui vient surveiller tout ce qui se passe aux bornes de nos installations, ce sont les autorités qui viennent apporter un contrôle pour vérifier que ce qu'on fait est complètement en ordre, et je trouve très bien qu'on soit contrôlé, justement pour garantir auprès des concitoyens que ce qui se passe respecte à la fois la santé de nos collaborateurs, mais aussi des gens qui habitent autour des usines.

**R. DUPUY :** Merci pour cette question. Il y a Monsieur, et Madame qui a levé la main ici.

**Une participante :** Bonjour, messieurs-dames. Je suis malheureusement la maman de Grégory, qui est décédé.

**R. DUPUY :** Le micro, plus près.

**Une participante :** Il était super sain, prof de sport, champion de triathlon, enfin, tout, il ne fumait pas, il ne buvait pas. Il est quand même mort de cancer. D'accord ? Quand j'ai fait la pétition au nom de mon fils qui venait de mourir, j'ai vu tous ces messieurs. Pas ces messieurs-là, je ne les connais pas. Ils n'étaient pas là. Mais lui, je le connais. Il avait quelqu'un qui était malade. Il est mort, elle est morte, la fille que vous aviez, malade ? Elle est morte ? Non, elle n'est pas morte. Vous avez de la chance, monsieur. Mais vous n'avez pas honte, au nom de ma peine. J'ai 7 petits-enfants. Vous vous rendez compte ? Ils vivent ici, ils sont... J'ai 7 petits-enfants. Vous vous imaginez que je vais me taire à entendre

toutes vos conneries ? Vous avez le culot d'avoir osé faire ça ! Vous vous rendez compte que vous êtes responsables de la mort, comme vient de dire monsieur, que ça va arriver dans... même si c'est longtemps après, mes petits-enfants, le dernier a 10 ans. D'accord ? Donc ce n'est pas pour tout de suite, bien sûr. Mais mon fils n'avait que 48 ans, d'accord ? Il est mort. C'est fini. Il n'est plus jamais là. Et vous le savez. Vous le savez, je vous en ai déjà parlé une fois...

**F. GRUX :** Vous m'avez même souhaité ma mort, oui, je me rappelle.

**Une participante :** Non, non, oui, non, je n'ai pas souhaité votre mort, j'ai souhaité que vous, vous connaissiez ce que c'est que de perdre un enfant, parce que personne, même moi, je n'imaginai pas ça. Ça fait bientôt 3 ans, c'est toujours comme si c'était hier, et quand j'entends tous ces gens qui disent « il ne faut pas ça », ils ont raison. Ils ont raison. Parce qu'on a déjà assez... Mon fils est mort à cause de la pollution de la déchetterie, mais aussi du béton, tout ce qui se fait par ici, d'accord ? Il y en a assez comme ça. Quand j'ai fait cette pétition, là, cette semaine, je suis passée dans les quartiers, j'ai un monsieur qui avait 5 cancers successifs, une autre, c'était les cancers du poumon, une autre, c'est le cancer... J'en ai vu beaucoup. Je les comprends. Moi, je ne le savais pas, on l'a traité pour de l'arthrose tellement il était en bonne santé. D'accord ? Et vous voyez, il est mort. Donc il n'a rien fait. Je ne viens pas ici pour me plaindre. Je viens ici pour demander aux gens qui sont responsables, là, qui travaillent là-dedans, de ne pas rajouter, messieurs, encore un peu plus de déchets qu'il n'y en a maintenant ! Parce que... Non, ne m'interrompez pas !

**R. DUPUY :** Il y a plein de gens qui ont envie de parler, madame. On a bien compris !

**Une participante :** Oui, mais moi, c'est important ! Non, non, c'est vécu, ce que j'ai... Je ne me tairai pas.

Monsieur, si vous avez des enfants, je ne crois pas que vous viendriez habiter tout près de chez moi ! Moi, je suis à 500 m de là, des étangs de Coupigny. On a toutes les odeurs, on a tout ! Les sacs en plastique qui volent. Déjà, avec le peu qu'il y a maintenant ! Alors, qu'est-ce qu'on va avoir après ! Et les gens qui habitent dans le petit village, je ne sais plus comment ça s'appelle. Mais monsieur, arrêtez de vous mettre devant moi, respectez-moi !

**R. DUPUY :** Non, mais écoutez, madame... Madame ! Il y a plein de gens. On comprend parfaitement... Je comprends, mais il y a plein de gens qui ont envie de parler...

**Une participante :** Non. Oui, peut-être, mais moi, c'est vécu. C'est vécu ! Et je ne parle pas d'argent ! Laissez-moi ! Laissez-moi, monsieur !

**R. DUPUY :** Merci. Merci...

**Une participante :** Non, ce n'est pas bien... *(Applaudissements)*

**Thierry FRAPPE :** Bonsoir à tous. Thierry FRAPPE, député de la circonscription. Je suis heureux d'avoir entendu les oppositions que j'ai pu entendre de la part de la Communauté et des Maires présents ici, des élus de la Région et du Département, et je m'y associe totalement. Le projet est bien présenté, on a l'impression d'acheter un appartement, la maman pousse son landau, le ciel est bleu, les arbres sont en feuilles, mais il est présenté, et il y a des phrases qui m'inquiètent un petit peu, comme Madame GACQUERRE a été inquiète. C'est « le projet est présenté actuellement, il y aura trois concertations, le dépôt de demande d'exploitation sera fait en septembre et tout », alors... quel est l'intérêt de la concertation ? Tout est fait ? C'est la première question que je me pose.

La deuxième question, et j'aimerais avoir une réponse, c'est à titre peut-être plus personnel : pourquoi y a-t-il eu un silence en 2023 ? Dans votre projet, au départ, il était prévu de nous informer en 2023.

On n'a pas été informé, ou pas tous. Et on reprend aujourd'hui sur une concertation qui, normalement, devrait être achevée. Tout cela me donne une suspicion, c'est normal, je pense.

Après, il y a une question également sur le Code de l'environnement. On doit vivre dans un environnement équilibré et favorable à la santé. La santé, on la connaît tous, on y tient beaucoup. Pourquoi, tout d'un coup, on a ce projet qui est là, qui reçoit une opposition manifestement complète des élus et des habitants ? Quelle place laissez-vous à l'humain dans un projet tel que celui-là ? Merci. *(Applaudissements)*

**R. DUPUY :** On va quand même répondre. Pourquoi y a-t-il un silence en 2023 ? On va répondre. Après, vous aurez la parole.

**F. GRUX :** Il y a eu deux phases. Il y a une phase de concertation – volontaire de notre part, je vous rappelle. La concertation est volontaire de notre part, c'était une concertation préalable. Après, comme l'a dit Monsieur le Garant, on a saisi la CNDP pour faire une concertation continue. Cela a pris un peu de temps. Vous avez pu voir aussi qu'on a adapté notre dossier, donc à la baisse, on a refait des études. Et quand on fait des études, cela prend un peu de temps aussi. Notamment, on a refait une passe sur l'étude faune/flore puisqu'elles ont une durée limitée dans le temps. On a obligation, selon la réglementation, si on dépasse un certain délai, de refaire une passe. En général, c'est 6 mois. Donc on a défini avec le Comité de pilotage l'année dernière le planning de cette année. On l'a fait au moment du Comité de pilotage ; ce n'est pas qu'on n'a pas informé. Le Comité de pilotage a été informé ; les Maires sont présents, les associations sont présentes à ce Comité de pilotage et donc étaient forcément informés. Cela a été mis en ligne sur le site de la concertation.

**R. DUPUY :** Monsieur. Après, monsieur. Après, madame, là. Après, madame, ici. Après, madame. Après, monsieur au fond. Allez-y.

**Serge MARCELLAK :** Merci. Je suis Serge MARCELLAK, Maire de Nœuds-les-Mines, commune limitrophe, ami de Jean-Marie et Nicolas et Conseiller régional. Le premier mot qui me vient à l'esprit, c'est « bouleversant ». Bouleversant. J'ai écouté en préambule l'intervention de Monsieur Jean-Luc COQUERY. Je viens de voir cette maman désespérée, bouleversée, et ça me remue, ça me retourne. Face à eux, on a, comme vous le disiez, un mur, un roc. Du béton, des cœurs de pierre pétris de certitudes, pétris d'orgueil. Qui pourrait croire un instant que certains habitants de notre Région ou d'autres Régions auraient pu à un moment accepter qu'un projet comme celui-là se soit installé près de chez eux ? Et on voudrait nous les présenter ! Chimère ! Chimère ! *(Applaudissements)* La chimère est une bête à trois têtes. Mutation. Mais peut-être pas. C'est aussi une illusion. Vous nous présentez des illusions, Monsieur GOSSET. Ça n'existe pas. Je ne connais pas un habitant, et je n'imagine pas un seul habitant qui puisse accepter d'avoir un centre d'enfouissement de déchets dangereux à côté de son habitation. Ça n'existe pas. Donc il ne faut pas mentir. Pétris d'orgueil, pétris de certitudes. Bien recroquevillés, très forts, en pack, en équipe, derrière 80 M€ d'investissement. Et des motivations ! Des logiques de profit ! 80 M€ d'investissement, on l'a dit tout à l'heure, on n'a pas eu les chiffres, ça a été enrobé, mais il y aura l'amortissement des 80 M€ plus le bénéfice. Évidemment, c'est une entreprise, ce ne sont pas des mécènes, mais ils viennent avec un projet bien enrobé en nous expliquant que c'est pour notre bien. Et puis qu'on en a besoin. Et puis, de toute façon, il faut le faire. Parce que vous savez, sinon... ça va être compliqué ! Et puis on se réfugie derrière des textes. Et puis on vous met de beaux sigles ! Les acronymes ! PRPGD ! SRADDET ! On ne vous les explique pas. Alors, moi, je suis Conseiller régional, je sais ce que c'est ! Mais ont-ils eu l'attention, la délicatesse de vous dire à quoi ça correspondait ? Non ! On déroule ! On annonce. On présente. C'est comme ça, ça fait partie du discours. Ça fait partie de la stratégie. On est fort, et puis il y a tous les documents supra-communaux, les textes réglementaires, la loi. Tout a été analysé de leur côté, il n'y a pas de problème,

on sait jusqu'où on peut aller. Et on va y aller. Et petit à petit, on va essayer d'aller anéantir les espoirs de ceux qui assistent aux réunions publiques. C'est ça, la stratégie. (*Applaudissements*) C'est ça, la stratégie. Avec de temps en temps de belles promesses : compensation, argent, imaginez un peu ce que vous allez pouvoir faire...

Personne n'en veut. On n'en veut pas. Que ce soit très clair, on n'en veut pas, de cet argent. On n'en veut pas. On ne veut pas du projet. On veut être en bonne santé. C'est comme ça que ça se passe. Et alors le problème pour ces messieurs, c'est qu'ils ne nous connaissent pas, ils viennent d'autres territoires. Ils ne savent pas ce que c'est que le bassin minier. Ils ne savent pas ce que c'est, ce territoire. Ils ne connaissent pas nos concitoyens. Ils ne connaissent pas la population de ce département, de ce bassin de vie. Parce que nous, on en a connues, des luttes. Nos aînés en ont connues, des luttes, ils se sont battus, ils ont souffert. Et je pense qu'en nous, on a une partie de cet ADN, ici. On a le gène du combat, le gène de la lutte. (*Applaudissements*) Nous, on l'a. Et ce qu'ils ne savent pas... Monsieur COQUERY, la citation est une citation d'ALAIN, le philosophe, qui a dit... allez-y... « *Le pessimisme est d'humeur, l'optimisme est de volonté* ». Pourquoi je vous parle de ça ? Parce qu'on va rester optimiste. Parce que l'optimisme est de volonté, et nous, la volonté, ça ne nous coûte rien. On l'a en nous, on l'a dans notre cœur. Et donc c'est ce qui va faire qu'on va aller au bout de la lutte par les moyens légaux, par les moyens légaux, on vous le dit, tous les moyens légaux, on va tout épuiser. Et derrière, peut-être d'autres moyens qu'on mettra en œuvre en concertation avec la population et avec toute cette population qui n'est pas là, parce que là, vous en voyez une infime représentation, de tous ceux qu'on va lever et à qui on va demander de nous accompagner dans ce combat. Et là, vous verrez la multitude.

Monsieur, vous, monsieur, excusez-moi, mais quand je vous regarde, j'ai l'impression que vous avez un... je ne dis pas que vous l'êtes, mais un air condescendant. (*Brouhaha – applaudissements*). Un air condescendant. Je ne dis pas que vous l'êtes, je ne me permettrais pas... non, on ne va pas rentrer...

**R. DUPUY** : On ne va pas rentrer dans ce genre de discussion.

**S. MARCELLAK** : Ça n'est absolument pas une insulte.

**R. DUPUY** : Non, non. On ne va pas rentrer, là...

**S. MARCELLAK** : Je me dis peut-être que comme vous êtes sur la fin de votre parcours professionnel, c'est ce que j'ai cru comprendre... ça vous intéresse moins. Monsieur le Directeur.

Monsieur le Directeur, c'est à vous que je m'adresse. Sachez-le, ce projet, on n'en veut absolument pas. Vous pouvez avancer tous les arguments que vous voulez, on n'en veut pas. Et ça ne changera jamais. Vous pouvez arriver avec d'autres propositions, on n'en veut pas. S'il vous plaît, épargnez-vous beaucoup de difficultés, prenez ce projet et cherchez d'autres solutions ailleurs. On a déjà cette déchetterie, ce centre d'enfouissement de déchets ménagers à ciel ouvert sur ce territoire, c'est suffisant. C'est suffisant. Merci à vous. (*Applaudissements*)

**R. DUPUY** : Juste... Je vais passer la parole au Maire de Barlin. Juste, pour vous rassurer, Monsieur le Maire, on a présenté en réunion, à la première réunion, ce qu'était le PRPGD, ce qu'était le SRADDET, avec l'explication. ... Non, non, bien sûr. ... Je vous le dis. Pour vous rassurer sur l'information. Monsieur le Maire de Barlin.

**Julien DAGBERT** : Bonsoir à toutes et à tous. Julien DAGBERT, Maire de Barlin. Je ne vais pas être très long, pas très original. Je vais juste vous dire que, forcément, je suis d'accord avec toutes les expressions qui viennent d'avoir lieu, les vôtres comme celles des élus, comme celles de ceux qui vous représentent. Je voudrais simplement vous dire et saluer votre patience, messieurs-dames, ça fait plus de 2 heures qu'on est dans cette salle et j'ai l'impression de revivre la réunion d'il y a un an, celle qu'on

a vécue avant et celle qu'on a encore vécue à la présentation de ce projet ! (*Applaudissements*) On assiste sans cesse aux mêmes discours, aux mêmes prises de parole, et donc on revient ce soir. Je pourrais vous parler de mon école, je pourrais vous parler d'Olhain, de tout ce que j'ai décrit déjà et de tout ce qu'on essaie de préserver sur le territoire. Mais je ne vais pas être plus long, parce qu'on va encore perdre beaucoup de temps et il y a encore des expressions dans la salle.

Je voudrais remercier Jean-Marie qui nous accueille, on est toujours bien accueilli à Hersin, et rappeler quand même qu'on ne sortira pas d'accord ce soir, parce qu'on ne s'est jamais quitté d'accord.

Comme on n'est pas d'accord, il faut trouver d'autres solutions, Monsieur le Directeur, il faut réfléchir à d'autres pistes, parce qu'on va se battre, on ne va rien laisser tomber, on ne parle pas le même langage. Vous parlez de vos process industriels, on vous parle de nos doutes sur notre santé, sur notre environnement, sur les populations, sur nos gamins. Donc on ne parle pas le même langage ! Vous défendez du business, et nous, on défend notre territoire et nos populations. Et on ne lâchera rien. On ne lâchera rien, on accompagnera nos populations. On ne veut pas de ce projet, et on se demande encore ce soir qu'est-ce qu'on fout ici ! Qu'est-ce qu'on fout ici ! Arrêtez avec vos salades, arrêtez de nous rassembler sans cesse pour nous montrer les mêmes diaporamas, on n'avance sur rien ! Rassemblez-nous, dites-nous que vous avez trouvé un autre terrain, que vous avez trouvé une autre solution parce qu'on ne lâchera pas. (*Applaudissements*)

**R. DUPUY** : Il y avait une personne au fond qui avait levé la main, qui souhaitait prendre la parole. Monsieur. Non, non... Non, il ne faut pas donner tout de suite le micro à Monsieur DESCAMPS, après, on serait là à 21 heures... Monsieur, allez-y, je plaisante.

**Bruno BOISSON** : Bonsoir. Bruno BOISSON, Hersin. Ça fait un peu grand guignol. C'est vrai que j'ai suivi depuis le départ... ça fait vraiment guignol, parce qu'on revoit toujours les mêmes choses. Par contre, il y a des choses qu'on ne répétera jamais assez. Monsieur le Garant, l'absence de l'ARS ne peut pas figurer dans votre rapport ? Ça me semble assez important ! (*Applaudissements*) On parle de confiance. Vous sollicitez notre confiance. Vous avez dit quand même qu'en 2023, l'État avait osé sortir un rapport sur lequel il acceptait de dire qu'il n'avait pas les moyens de contrôler toutes les installations classées, notamment les SEVESO. C'est l'État qui a fait ce rapport. 2023. Ce n'est quand même pas vieux. Et puis, vous n'avez pas de chance, il y a une actualité qui ne vous sert pas du tout. On a prouvé depuis quasiment un mois qu'on peut faire des textes de lois et faire complètement l'inverse ; les agriculteurs le payent, mais il n'y a pas que les agriculteurs. Depuis une semaine, on apprend qu'une grosse boîte, un leader mondial comme vous qui s'appelle NESTLE qui pourrit la flotte depuis des années en toute illégalité (*applaudissements*) mais le pire, avec l'assentiment des ministres et des préfets ! Alors, la confiance...

**R. DUPUY** : Merci. Avant que Monsieur DESCAMPS prenne la parole, quelqu'un d'autre veut... Madame ! Pardon, j'avais oublié, excusez-moi. Et madame là-bas qui avait levé la main. Donc madame et madame.

**Une participante Cathy Apourceau-Poly** : D'abord, je voudrais vous dire ma déception d'être ici à nouveau ce soir, parce que je pensais que vous étiez venus, finalement, nous annoncer que vous alliez renoncer à ce projet. Ça a été dit unanimement quand même, une salle pleine une fois, deux fois, trois fois, des citoyens qui sont ultra majoritaires sur ce territoire. D'abord, vous n'avez pas été en capacité, et je le regrette, de répondre à la question que vous a posée ma collègue, et c'est bien dommage que vous n'ayez pas interrogé les gens de ce territoire. Mais enfin, on connaît la réponse. Nous étions nombreux la première fois, la deuxième fois, on sent bien qu'il y a autour de ce projet un mécontentement. Et puis il y a tous les élus au premier rang, que je vois, qui sont divers et qui s'expriment, qu'ils soient de la Région, parlementaires, maires, et moi aussi, je remercie les maires qui

ont eu l'audace, le maire d'Hersin et les maires qui sont évidemment concernés par ce projet, de refuser dès le départ, d'avoir mené la lutte et d'avoir fait en sorte quand même que leur population soit consultée. Parce que s'il n'y avait pas eu ces élus avec Monsieur COQUERY, avec Monsieur DESCAMPS pour pouvoir s'exprimer, je pense que vous auriez fait ça en catimini, sans que personne ne soit au courant, et forcément, ça aurait posé problème.

Vous savez, dans le Pas-de-Calais, on est des gens gentils, ce n'est pas péjoratif. « Gentils », ce n'est pas des cons, on est des gens gentils. On est résilient, on est toujours sympathique, on attend, mais ici, je peux vous le dire, monsieur, vous ne sortirez pas le 49.3 (*applaudissements*), vous ne sortirez pas le 49.3 et vous ne nous imposerez pas un projet que nous ne voulons pas ! On connaît ça, nous, les 49.3, les parlementaires, on est habitué, on nous en sort à tout-va, mais ici, vous ne ferez pas ça, messieurs, nous refuserons. Et nous allons certainement maintenant devoir passer à une étape supérieure parce que la consultation, c'est bien, Julien l'a dit, une fois, deux fois, trois fois, moi, ça fait trois fois que je viens à la réunion. Ça fait trois fois que j'ai l'impression d'entendre la même chose, vous m'excusez, mais c'est quand même un véritable problème. Donc on est sympa. Enlevez votre projet, trouvez un territoire !

D'abord, moi, ce qui me pose problème, c'est que vous appelez ça une « industrie ». Ce n'est pas une industrie. Ce n'est pas une industrie, c'est un stockage de déchets dangereux ! Pour moi, une industrie, monsieur, c'est... Oui, je suis, moi, pour des projets industriels, mais des projets industriels propres, comme il y en a actuellement avec l'entreprise ACC, etc. Mais là, c'est un projet de stockage dangereux et ça veut dire son nom. À 350 m d'une école. Enlevez ce projet et trouvez un autre territoire ! (*Applaudissements*)

**R. DUPUY :** Merci. Merci, madame. Non. Merci pour le micro. Juste quand même peut-être quelques éléments de réponse par rapport à cette intervention. Sur ACC, usine propre, ça, ce n'est pas une industrie... Allez-y...

**Une participante Cathy Apourceau-Poly :** Je voulais simplement...

**R. DUPUY :** Attendez...

**Hors micro Cathy Apourceau-Poly :** Non, mais il n'y a pas de réponse.

**S. COUPIN :** Non, non, ce n'est pas une réponse, c'est une information que je voulais apporter simplement, parce que nous aussi, évidemment, on est favorable à tout ce qui touche au développement industriel et industrie verte, pour reprendre les termes de la loi. Il faut juste savoir quand même qu'on est sur une activité... enfin, sur l'ensemble de la chaîne de valeur, quel que soit le process, il y a des déchets ultimes. Vous citiez les *Gigafactory* ; on est d'accord. Ça va dans le sens de l'histoire, c'est l'électrification des transports, la décarbonation, le Plan Air Climat... Non. Le sujet, c'est... Non, mais... Oui, mais madame qui faisait référence à son engouement pour la vallée de la batterie. Je voulais juste préciser, pour donner quelques chiffres. Comme je l'évoquais tout à l'heure, il y a...

**Hors micro Cathy Apourceau-Poly :** Ce n'est pas un engouement, je vous ai dit que ce n'était pas situé au même endroit et que forcément, vous pouviez mettre votre stockage de déchets dangereux...

**S. COUPIN :** Oui, mais vous disiez... Je réponds juste sur le fait que vous disiez que vous souteniez... Moi, je n'ai pas de problème avec ça, moi aussi, je suis plutôt favorable à titre personnel.

**Hors micro :** *inaudible*

**S. COUPIN :** Je veux juste apporter des chiffres, un complément d'information si vous permettez. (*Brouhaha*) D'accord. Non, mais alors... Personne n'en veut, mais je vais le dire quand même.

**R. DUPUY :** Tu le dis très rapidement, et après, on passe aux autres questions.

**S. COUPIN :** Juste pour quelques chiffres. Puisqu'aujourd'hui, il y a quand même... Je l'évoquais tout à l'heure. Je ne suis pas allé jusqu'au bout de mon développement, mais autour des *Gigafactory*, il y a forcément des enjeux de recyclage de batteries. Aujourd'hui, les procédés de production de *Gigafactory*, les chiffres qui sont aujourd'hui publiés, c'est à peu près 20 % de rebut de fabrication. C'est-à-dire qu'en gros, une batterie sur 5 qui sort de chaîne n'est pas conforme à un usage destiné à l'électrification de transport. Le fait est que l'estimation, aujourd'hui, qui est faite par les spécialistes, c'est 800 à 1 000 tonnes de déchets par GWh. Aujourd'hui, les Hauts-de-France, si on fait la somme des 4 *Gigafactory* et peut-être 5 avec la start up amiénoise, cela représente 180 000 t de déchets. Il faut le savoir ! Pour développer l'industrie, fatalement, il faut avoir l'écosystème adapté. Et donc, les 180 000 t de déchets, il y a un règlement européen qui fixe des objectifs de valorisation...

**R. DUPUY :** Non, c'est bon. Voilà. On a bien compris. Merci, Sylvain, mais on a bien compris la démonstration. Il y a des usines... On va prendre les deux ou trois questions, et Monsieur DESCAMPS pour terminer. Et puis après, on va arrêter puisque la discussion ne servant à rien, et voilà... Non, non... (*Brouhaha*) Monsieur le Maire m'avait dit qu'il concluait – mais ça, c'est autre chose. Monsieur le Maire conclut – il n'y a pas de souci, c'est prévu. On a une prise de parole, deux prises de parole, trois prises de parole – mais cela ne sert à rien, la discussion – et après, on arrête et je donne la parole à Monsieur DESCAMPS et à Monsieur le Maire pour terminer. Madame, vous avez la parole.

**Une participante :** Merci beaucoup. Bonsoir. Je suis native de la région. J'habite la région et j'aime profondément ma région. Je m'appelle Sandrine, je suis assistante sociale. Moi, tout ce qui est industries, chiffres, tonnages, plans, je n'y connais rien. J'aimerais vous parler de l'humain. Je suis maman d'une petite fille de 4 ans. Dans vos slides, il me manque quelque chose. Demain, quand je fais regarder ma fille, quand je vais lui dire que « la région est moins belle », qu'« on ne peut plus aller se promener dans les bois, ma chérie, parce qu'on ne va pas respirer de l'air sain et qu'on va ramasser des sacs poubelles de déchets », est-ce que je peux avoir une slide pour me dire ce que je dois dire à mon enfant ? Est-ce que je peux avoir une slide qui va me dire « mais maman, pourquoi tu n'as pas bougé ? » (*Applaudissements*) Pour 30 emplois, pour la région, pour nos jeunes et pour des millions, pour une entreprise qui n'est pas de notre région, qui ne sait pas ce qu'on vit, qui ne sait pas à quel point c'est beau, chez nous ! Nos beffrois, nos rues pavées, nos plages, la verdure qu'on a à Olhain et dans d'autres bois ! Pourquoi ? Il me manque cette slide ! Je peux l'avoir pour la prochaine réunion ? (*Applaudissements*) Et sinon, en effet, puisque de toute façon, on ne se comprend pas, vous parlez chiffres, vous parlez recyclage des déchets ; nous, on vous parle de nous, de nos villes, de nos maisons ! On s'endette pendant 25/30/35 ans pour acheter nos maisons ! C'est là où on vit, c'est là où on voit grandir nos enfants !

Dîtes-moi, parce que de toute façon, on ne va pas s'entendre, on ne peut pas se comprendre... on est sur deux chemins complètement différents. J'entends qu'il faut recycler les déchets, bien sûr. Mais dites-moi, puisqu'aujourd'hui, on ne sortira pas d'accord, que demain, dans 6 mois, dans un an, on ne sortira pas d'accord, de ce que j'ai compris à mon niveau, tout est dans les mains du Préfet. Alors moi, j'ai une question pour les élus, parce que je ne sais pas trop bien comment fonctionne notre système : comment on se fait entendre auprès d'un préfet ? Qu'est-ce qu'on peut lui dire ? Il faut que j'envoie une photo ? Faut qu'on lui fasse un texte ? Une pétition ? Faut qu'on aille le voir ? Faut qu'on prenne rendez-vous ? Comment le Préfet peut-il valider un projet alors que la population et les élus de tous bords politiques disent « non, on n'en veut pas ! » ? Est-ce que vous avez ces réponses à mes deux

questions ? Que dois-je dire à ma petite fille ? Que devons-nous dire au Préfet pour être entendu ?  
Merci beaucoup. (*Applaudissements*)

**R. DUPUY** : La dame à côté.

**Pascale SALIGOT** : Bonsoir. Moi, je voulais quand même me présenter. Je suis Pascale SALIGOT, j'habite Hersin-Coupigny. Avec autant d'élus dans la salle, autant de gens représentant des associations de protection de l'environnement, des écologistes, s'il y en a encore des vrais, on a pondu des lois contre les gens qui nous nourrissent, les agriculteurs, les empêchant de travailler, alors pourquoi ne pas créer une loi contre ces escrocs pollueurs ? Voilà. Il serait peut-être temps de voter des lois pour ces escrocs pollueurs ! Merci.

**R. DUPUY** : Attendez. On va répondre un petit peu...

**Hors micro** : Je voudrais répondre à la dame, puisqu'on demande aux élus... (*Applaudissements*)

**Jean-Marie CARAMIAUX** : Madame, vous étiez où, s'il vous plaît ? Oui. Bonsoir, madame. Nous avons été reçus, les 4 maires d'Hersin, Barlin, Fresnicourt, Servins par Monsieur le Préfet il y a un certain temps. Il nous a expliqué le projet qui va être, je ne l'espère pas, proposé. Voilà la réponse qu'il nous a donnée : « *Si les normes sont respectées, je signerai l'arrêté* ». (*Brouhaha*) Je vous donne la réponse officielle qui nous a été donnée, je suis sincère avec vous tous. La réponse était celle-là. D'où l'intérêt de continuer à se battre, et on continuera à se battre. Il faut que le public, que les habitants des communes avoisinantes ou de tout le territoire se prononcent sur ce projet. Avec Julien, Dany et Nadine, nous allons organiser un référendum communal (*applaudissements*).

**R. DUPUY** : Madame. Vous avez la réponse. Sur la réponse à la première question : que doit-elle raconter à sa fille ? Quelqu'un parmi les porteurs de projet veut répondre ? Qu'est-ce que la dame doit raconter à sa fille ? Il n'y a pas de souci, on va répondre. Je voulais prendre plusieurs questions pour éviter... voilà. Après, c'est madame, et après, il y a une dame au fond, monsieur. Et après, on arrête et je donne la parole aux élus. Donc que doit-elle raconter à sa fille quand dans 30 ans ou dans 20 ans, elle ne pourra pas se promener parce que l'air est pollué, si j'ai bien compris votre question ? Franck.

**F. CHOPLIN** : Tous ces témoignages – je parle en mon nom et au nom des collaborateurs – me touchent, nous touchent forcément. Derrière les perceptions qu'on peut avoir les uns des autres, je peux vous assurer de notre humilité, du respect pour le territoire. Un certain nombre d'entre vous... vous y habitez, vous en êtes originaires, un certain nombre d'entre nous y ont travaillé. On y a des collègues qu'on apprécie, certains d'entre nous y habitent de longue date, et... quelles que soient nos opinions... respectives à aujourd'hui, je n'ai aucun doute sur votre sincérité dans vos propos. Mais soyez assurés de notre sincérité aussi dans les nôtres quand on partage un certain nombre de valeurs, de convictions... et c'est vrai qu'à certains égards, de certitudes, puisqu'on est dedans sur l'ensemble du territoire, on opère des outils depuis un certain nombre d'années, donc on a un retour d'expérience.

Sur le fait que justement, par rapport à la question que vous posez qui est très légitime – on a tous, pour la plupart d'entre nous, des enfants plus ou moins grands avec lesquels nous avons ces questions : quelle Terre allons-nous leur laisser ? Il y a plusieurs niveaux de réponse – j'aimerais pouvoir vous convaincre que dans le projet que nous portons aujourd'hui ici, c'est justement un élément de réponse pour faire en sorte que l'air que nous respirons, nous, quand nous travaillons sur le projet, vous qui y habitez, soit plus sain parce qu'on apportera une solution sécurisée pour permettre aux industries de travailler, de fournir des emplois, et que nous, population, pouvons y habiter en toute santé. Vous êtes sincères, je le vois, et je suis profondément ému par ces propos, par l'ensemble des propos ce soir, mais je peux vous assurer de notre sincérité sur le projet et notre conviction dans le fait que c'est une

réponse à toutes les problématiques que vous vous posez, notamment rencontrées par le territoire au cours de son histoire.

Après, je voudrais qu'on reste mesuré. Encore une fois, soyez assurés de notre respect. Il y a des mots que je ne peux pas entendre : « escrocs », « escrocs de l'environnement » – ce sont des choses sur lesquelles je ne peux me porter qu'en faux. VEOLIA a une éthique. Derrière le mot « VEOLIA », il y a des hommes, des collaborateurs qui la portent. Comme toute société, elle n'est peut-être pas parfaite, c'est une société de 220 000 personnes, je pense que sur un territoire de 100 000 personnes, peut-être que tout le monde n'est pas exactement parfait, comme les gens ici dans la salle. Donc on trouvera toujours un exemple ; mais soyez assurés des fondements, des valeurs portées par le Groupe et de la conviction que c'est là pour apporter une solution à une problématique environnementale.

**Hors micro : inaudible**

**F. CHOPLIN :** L'argent. Vous signalez l'argent. Oui, VEOLIA... Alors, quels bénéfices à aujourd'hui ? Je vais vous dire. C'est un projet privé. Forcément, comme dans l'organisation de la société, il a été décidé que le traitement des déchets n'était pas un système public porté par l'État. On a créé un environnement pour que des compagnies privées investissent et apportent une solution. Quand je parle de ça, je parle du recyclage des déchets, de l'incinération d'ordures ménagères, de l'incinération des déchets industriels et autres. Et donc ce sera le résultat de ce qu'on aura à investir, et si les lois se renforcent, on aura peut-être à investir plus qu'on prévoit, cela dépendra aussi des conditions économiques du marché. On sera purement dans cette réponse-là. Et donc oui, je rejoins François, forcément un groupe industriel investit quand il espère pouvoir rentabiliser son investissement – c'est vrai – et faire quelques bénéfices. Le montant d'un bénéfice, on le fera au bout des 20 ans. Je ne peux pas vous donner un chiffre. Quelques millions d'euros, c'est sans doute l'ordre de grandeur qui est réaliste, mais aujourd'hui, je ne sais pas vous donner mieux.

**Hors micro : inaudible**

**F. CHOPLIN :** Pardon ?

**Hors micro :** 100 000 tonnes par an de déchets ; combien de millions chaque année ? Vous l'avez chiffré, monsieur ! Vous ne voulez pas répondre.

**F. CHOPLIN :** Mais c'est parce que la... Pardon ?

**R. DUPUY :** Attendez !

*(Brouhaha)*

**R. DUPUY :** Attendez ! On n'entend pas ce que vous dites. Monsieur dit, si je comprends bien : « 100 000 tonnes par an, ça rapporte combien ? » C'est ça, la question. Voilà. C'est ça, la question.

**Hors micro : inaudible**

**R. DUPUY :** On va essayer de répondre à cette question. On va prendre l'intervention de madame et on va essayer de prendre les dernières interventions, si vous le voulez bien. Il y a une intervention ici, une... voilà. Il y a 3 interventions après madame, et après, on s'arrête et je donne la parole à Monsieur DESCAMPS et au Maire de la commune pour conclure. Allez-y.

**Geneviève LUGEZ :** Geneviève LUGEZ, Nord Nature Environnement. Je suis d'accord avec ce qui se dit. Le problème de la nappe phréatique n'est pas du tout anodin, conjugué avec la faille. Vous savez, dans le rapport des mines – je suis une fille des mines – il y a des maisons qui ont souffert dans les générations précédentes, et les mines ont reconnu que c'était à cause de la faille. Donc il ne faut pas

dire qu'il n'y a pas de danger, ce n'est pas vrai. Je voulais en profiter pour dire que la plus grande nappe phréatique de France est en Alsace, et j'ai lu qu'en Alsace, on évite de mettre des ISDD. Il y en a peut-être, je ne sais pas, mais sûrement très peu. Vous dites que vous prenez des risques, des risques financiers. Bon. Mais ne les prenez pas ! Ne les prenez pas ! (*Applaudissements*)

**F. GRUX** : Je vais vous répondre, madame, sur l'Alsace.

**R. DUPUY** : Attendez. Madame n'a pas fini, je pense.

**G. LUGEZ** : Oui. Rien n'a été étudié sur les cumuls ; il en a été question, mais on attend toujours les réponses sur les cumuls des entreprises...

**R. DUPUY** : Déjà présentes sur le site.

**G. LUGEZ** : Oui. Et à côté.

**R. DUPUY** : Déjà présentes et à côté.

**G. LUGEZ** : Voilà.

**F. GRUX** : Pour répondre à votre question sur la région Grand-Est...

**R. DUPUY** : Elle a parlé de l'Alsace, de manière précise.

**F. GRUX** : Oui, mais je... Il y a 3 installations de stockage de déchets dangereux dans la région Grand-Est, et notamment la seule qui est enfouie dans une mine est en Alsace. Donc il y en a.

**G. LUGEZ hors micro** : Je n'ai pas eu le temps d'aller voir.

**F. GRUX** : Ça, c'est pour répondre à la question sur le... Une partie des déchets de la région Hauts-de-France va dans le Grand-Est, aujourd'hui. Entre parenthèses.

**G. LUGEZ** : Oui, d'ailleurs, ici, on récupérait les déchets à SUEZ, puisque je faisais partie du S3PI ; on récupérait les déchets jusqu'en Alsace.

**R. DUPUY** : Par rapport à votre question, je pense qu'on y a répondu. On va donner la parole, il y avait une dame au fond, là-bas, un monsieur devant et deux messieurs. Mais il y avait une dame au fond. Là. Une dame là-bas. Et monsieur, et monsieur. La dame qui est là-bas, voilà.

**Laurence PINZE** : Bonjour. Laurence PINZE. Je suis Barloise, donc pas très loin, du coup, du centre de déchets qui existe déjà. Moi, la question, en fait, que je pose, c'est qu'on se pose beaucoup de questions sur le site-même, sur la pollution engendrée par le site, sur ce qui va se passer dans 20 ans, si c'est bien étanche, s'il y a la faille, si... enfin, voilà. Mais il y a une pollution que je vois plus immédiate et qui n'est pas concernée par les normes. Et du coup, je trouve que c'est d'autant plus dramatique, parce que peut-être que le Préfet n'en tiendra pas compte, néanmoins, je pense que c'est hyper important. On sait tous aujourd'hui, avec justement l'avènement des voitures électriques, qu'il faut arrêter les particules fines, qu'il faut arrêter de polluer avec le gasoil, qu'il faut arriver... voilà. Demain, combien de camions supplémentaires va engendrer le site ? (*Applaudissements*) Et ça, en fait, il n'y a pas de normes, sur ça. Et là, vous, vous travaillez à l'intérieur de votre site, donc soit, j'entends vos études, j'entends que vous respectez toutes les normes à l'intérieur et que vous assurez tout ça. Mais il y a aussi cette pollution-là, et ça, en fait, je ne l'ai pas entendu. Alors, je suis désolée, je n'ai pas pris le temps forcément de lire tous les échanges et tout le rapport que vous avez pu faire, monsieur, mais je ne sais pas si ça, c'est stipulé. En fait, ça, on n'en entend pas parler. Pour nos enfants, pour nous, pour nos enfants, je pense aussi que c'est une pollution qui est permanente. Et en fait, elle va automatiquement être augmentée. Je ne sais pas si elle est quantifiée, ce n'est peut-être pas

forcément de votre ressort. Vous allez peut-être botter en touche parce que la DREAL, en fait, ne s'occupe que de ce qui s'y passe dans votre sein, mais je pense quand même que c'est un facteur polluant supplémentaire et qu'il faut prendre en compte. (*Applaudissements*)

**R. DUPUY :** Je pense que l'information figure dans le dossier de concertation, mais juste un chiffre.

**S. COUPIN :** Oui. 60 camions/jour.

**R. DUPUY :** 60 camions/jour. Ça figure dans les documents.

**Hors micro :** En plus de ce qui existe aujourd'hui. En plus !

**S. COUPIN :** En fait, aujourd'hui... Aujourd'hui, ces déchets-là sont transportés à distance, en fait. Ces déchets-là ne sont pas des nouveaux déchets qui vont apparaître, en dehors de ceux qu'on a évoqués liés à l'électrification des transports, mais ces volumes de 300 000 t/an qui sont produits et qui font l'objet d'évacuation à l'étranger ou dans les régions voisines sont déjà transportés. Et le fait est que disposer d'une installation en Région va conduire à réduire les distances, en fait.

**Hors micro :** Mais pas chez nous...

**S. COUPIN :** Oui. Après, si vous voulez avoir une comment dirais-je... une précision par rapport à la circulation locale, moi, ce que j'avais évoqué à l'époque, quand on était en concertation... préalable, 60 camions, ça n'a pas changé ; moi, j'avais fait un parallèle aussi avec l'installation de stockage de déchets non dangereux. Pour ceux qui me connaissent, ça fait 15 ans que j'opère sur le territoire, et donc l'activité de stockage de déchets non dangereux, c'est une activité qui accueillait par le passé 700 000 t/an. Aujourd'hui, cette activité-là tend à diminuer du fait de la loi qui fixe une diminution de 50 % des tonnages enfouis entre 2010 et 2025. Donc de fait, ça, additionné... Comment ? Ça, additionné à la densité qui n'est clairement pas comparable, la circulation globale diminue sur la durée, en fait.

**R. DUPUY :** Il y a deux messieurs ici, et ce sera les deux dernières interventions avant Monsieur DESCAMPS et Monsieur CARAMIAUX. Allez-y.

**Jean-Marie ROGER :** Bonjour. Jean-Marie ROGER. J'ai compris pourquoi...

**R. DUPUY :** Le micro. Gardez le micro près de votre bouche.

**J-M. ROGER :** Pardon. J'ai compris, Hersin est bien placé, il est bien relié au réseau routier. Ça, ce sont vos arguments. Il est en plein centre d'une zone qui... bon. Après, j'ai des questions. C'est vrai, je suis ingénieur géotechnicien, la faille – il y en a 2, d'ailleurs. J'ai descendu dans une mine, j'ai vu comment se faisait le foudroyage derrière, c'est... c'est plein de trous. Je ne sais pas comment vous avez eu votre rapport, mais bon.

Deuxième chose. Je vais arrêter sur la faille et l'eau. La fumée. Moi, quand j'ai connu Barlin, il y a une quarantaine d'années, il y avait la cimenterie. Je reconnaissais Barlin, toutes les maisons étaient blanches ! Tous les toits étaient blancs ! Vous voyez, toute la rue de la Loïsne, vous ne connaissez peut-être pas, mais moi, je connais maintenant, toute la rue de la Loïsne, après, ça va vers Nœux, on s'en fout, mais bon ! (*Rires*) Non, mais... c'est la direction sud-ouest. Le vent dominant, et j'habite dessus, en plus. Non, mais je vous dis... On reconnaissait Barlin à cause de ça, on le voyait ! Quand on venait de Lens, c'était tout blanc.

**R. DUPUY :** D'accord.

**J-M. ROGER :** La base départementale, il va falloir la déplacer, parce que ça ne fait quand même pas bien... Qu'est-ce qu'il y a encore comme chose ? Le notaire. Vous avez parlé de quelqu'un au bout de 2 ans ou 3 ans qui ne s'était pas rendu compte... Il n'a pas lu son acte notarié ? Parce qu'en général, un site comme ça, c'est marqué dessus un acte de vente. Je vous le dis, ça, c'est pour revendre les maisons. Et après, après vos 25 ans ? C'est ma question. Qu'est-ce que devient le site ? Comment c'est surveillé ? Ça, j'aimerais bien savoir. Le trafic. 30 semis, c'est 30 semis par jour, à peu près ?

**S. COUPIN :** 60 camions par jour.

**J-M. ROGER :** Combien ? Camions. Et des 15 tonnes aussi. Parce que moi, j'avais compté avec 100 000 t, ça faisait 20 semis par jour...

**Hors micro :** *inaudible*

**J-M. ROGER :** Donc vous avez plus que 100 000 t au début, alors.

Bon. Je vous rends le... ?

**R. DUPUY :** Voilà. Vous rendez le... Il y a deux questions. La question du trafic, on a déjà répondu, c'est bien le même chiffre. Oui, mais on peut le préciser. Il y a 2 questions. Les fumées, parce que cette question est importante. Et la deuxième question, la sécurité après 25 ans, parce que ça, c'est une vraie question. Et après, monsieur pour la dernière intervention. Alors, les fumées ?

**F. GRUX :** Par nature, l'activité ne génère pas de fumées. Durant toute l'opération du site, pas de fumées. Les lixiviats, les résidus d'eau qui ont été en contact de déchets seront traités en interne, donc pas de sortie de déchets liquides. Le seul rejet qu'on a, c'est de l'eau pluviale. Voilà.

**Hors micro :** Et les poussières ?

**F. GRUX :** Et les poussières sont...

*(Brouhaha)*

**R. DUPUY :** Attendez, attendez ! Madame, madame...

**Hors micro :** Quand il y a des vents de sud-ouest, vos 15 m vont être multipliés par au moins 100.

**R. DUPUY :** Non, non, attendez, madame... Madame. Non, mais attendez, messieurs... Messieurs.

**Hors micro :** Vous allez stocker des produits dans des silos. C'est des citernes pulvérulentes qui vont venir se vider dans ces... dans ces silos. Je sais...

**R. DUPUY :** C'est vrai ?

**Hors micro :** Quand les citernes se vident dans un silo, il y a de la fumée, il y a de la poussière. Vous faites comment ?

**R. DUPUY :** Alors, voilà, autre question. Franck, on précise.

**F. CHOPLIN :** Je vais répondre à cette question. Sur les 15 m qui ont été parlés, on parle de l'usine de stabilisation et on parle de l'étude de danger, comme l'a résumé Sylvain. Sur les différents scénarios, on imagine le pire qui puisse arriver dans cette usine, et on sait que l'impact pour les personnes est au maximum à 15 m. C'est-à-dire que si on est à plus de 15 m, on ne ressent aucun des effets de ce qui pourrait arriver de pire à l'intérieur de l'usine. *(Brouhaha)* Je ne parle pas d'émission de poussières. Sur les poussières, en fait, ça fait partie des analyses réglementaires qui font partie de l'étude préalable, qui sont mesurées durant la durée de vie du site, qui permettent de contrôler les émissions

de poussières. Bien évidemment, c'est un de nos enjeux que durant toutes les phases d'exploitation, il y ait le moins de poussière possible, que ce soit au moment où on construit les alvéoles... Parce qu'on peut avoir, on va brasser de la terre, et donc ça peut émettre simplement cette poussière de terre qui s'envole, et ce n'est pas du déchet. Donc on travaille pour faire en sorte qu'il n'y en ait pas. Et aussi, du déchet. Quand on parlait de « bio-surveillance », ça fait partie à la fois des analyses réglementaires et des sujets qu'on souhaite renforcer, justement pour rassurer, et de façon transparente, à la fois sur la quantité et sur la nature des poussières qui pourraient être générées. Mais toutes nos équipes travaillent tous les jours pour faire en sorte qu'il n'y ait pas de poussière. Cela veut dire arrosage des pistes, cela veut dire aussi qu'il est interdit de mettre en stock des déchets pulvérulents. Après, sur les conditions de déchargement dans les citernes, ça fait partie des protocoles de sécurité de déchargement de veiller à faire en sorte que ces citernes de pulvérulents déchargent dans les silos sans émission de poussière.

**R. DUPUY :** La deuxième question, c'était la sécurité après 25 ans. Qu'est-ce que ça devient après 25 ans ? Et après, monsieur.

**F. CHOPLIN :** Il y avait deux questions sur qu'est-ce qu'il devient après 25 ans. Il y a déjà un aspect réglementaire. C'est : on remet le site, on fait une couverture qui remet à l'état naturel, c'est-à-dire qu'il y aura de la terre végétale et on réensemence de gazon qui existe dans la région. En matière de suivi, il est demandé à minimum – il est demandé à minimum, et je parle bien de « minimum », c'est dans les arrêtés préfectoraux – qu'on suive la qualité des émissions du site pendant minimum 30 ans. C'est-à-dire les lixiviats, les quantités qu'on génère, et on va surveiller l'ensemble du site. C'est pour ça que pendant toute la durée de vie du site, on doit provisionner de l'argent qui nous permette de gérer et d'amortir ces dépenses. On doit aussi constituer des provisions financières importantes lors de l'ouverture, et le montant de ces garanties est inscrit dans l'arrêté préfectoral pour assurer qu'on aura les capacités financières à gérer le site pendant sa durée de vie. Ça, c'est le réglementaire, c'est ce qu'on doit faire et ce qui est fait jusqu'à présent.

Quand vous parliez de prise en compte de l'humain, prise en compte de l'évolution de la société, il y a un certain nombre de réflexions qu'on a lancées aux bornes de ces activités, parce que je vous le dis, en fait, ici, ce type d'installation est nouveau, vous en avez connu une qui a fermé il y a fort longtemps, qui a des caractéristiques qui ne sont plus celles que celles qu'on opère aujourd'hui. Mais on en opère 7 sur l'ensemble du territoire. Nous avons à cœur de montrer aux gens qui habitent autour de ces installations que celles-ci pourront continuer à être utiles, même une fois qu'elles seront fermées. Pour nous, elles sont utiles pour un territoire parce qu'elles apportent une solution sûre pour la prise en charge des résidus ultimes. Pour pouvoir montrer qu'elles peuvent être utiles par rapport à nos sociétés, notamment sur des objectifs environnementaux, nous avons lancé un certain nombre de pilotes sur nos installations en France, et on a d'autres études pilotes que nous lancerons cette année pour montrer qu'il est possible de réutiliser ces surfaces de façon utile, tant pour produire de l'énergie ; sur certains territoires, les collectivités nous disent « ça serait bien de faire du photovoltaïque », d'autres territoires, les collectivités nous disent « je ne veux surtout pas voir de photovoltaïque », sur certains territoires, on nous dit « il y a un enjeu, c'est la production alimentaire circuit court, est-ce qu'on pourrait réutiliser ces surfaces pour faire des productions agricoles ? » (*Brouhaha*) On a des pilotes qui sont en cours pour vérifier la compatibilité de ces activités avec l'établissement de ces zones de stockage. Et donc c'est effectivement des enjeux qui n'étaient même pas les enjeux de nos métiers il y a 20 ans, mais qui sont des enjeux de nos métiers d'aujourd'hui parce que ce sont des enjeux de nos sociétés pour apporter une réponse complémentaire à celle que ces sites apportent dans la prise en charge des résidus ultimes.

**R. DUPUY :** Merci pour ces précisions.

**Hors micro** : Juste... à combien de km vous habitez de ce que vous allez construire ? À combien de km habitez-vous ?

**F. CHOPLIN** : Je vais vous répondre, et je ne vais pas me défilier. J'habite en région parisienne. *(Brouhaha/Applaudissements)*

**Un participant** : Ce n'est pas une tare, d'habiter en région parisienne.

**F. CHOPLIN** : Je tiens à préciser... je tiens à préciser quand même quelque chose d'important.

**Hors micro** : Si vous voulez, je vous vends ma maison.

**R. DUPUY** : Madame, madame, madame... Après, il y a une dernière intervention, s'il vous plaît.

**F. CHOPLIN** : Je vais juste apporter quelque chose d'important.

**R. DUPUY** : Merci. Attendez. On laisse terminer... D'accord. Ok. On va prendre les dernières interventions. Franck répond. Monsieur pour la dernière intervention. Et après, les interventions de conclusion. Franck. Monsieur habite à Paris. Monsieur pour la prise de parole. Non, c'est monsieur au milieu, là.

**Monsieur GLAPIAK** : Non, mais c'était juste pour continuer sur le site. C'est une question complémentaire. Monsieur GLAPIAK. Est-ce que, une fois que la durée aura passé, vous n'aurez pas tendance à dire « on va redemander une exploitation de 25 ans ? » Parce que... je veux dire... vu la difficulté, je ne pense pas que, vu ce qui va se passer avec les batteries qui vont arriver, le recyclage va être de plus en plus important, et vu un peu la tension que vous avez à trouver des territoires, je pense que vous aurez peut-être dans 25 ans, envie de dire « on remet une couche pour 25 ans ». Et ça, il n'y a rien de marqué non plus. Donc c'est... je pense que c'est quelque chose à préciser aussi.

**R. DUPUY** : On répond de suite et on passera la parole à monsieur pour la dernière intervention.

**F. GRUX** : Dans le design du projet qu'on vous a proposé, on utilise la totalité de la capacité possible, en faisant abstraction des zones boisées qu'on n'a pas voulu toucher pour éviter justement d'avoir à toucher au milieu environnant. Donc la capacité est la capacité maximale du site.

**R. DUPUY** : Monsieur.

*(Brouhaha)*

**Un participant** : Mesdames, messieurs, bonsoir. Nous avons vu dans un des slides, il est noté « *ma parole a du pouvoir* ». Alors, j'ai l'impression que l'équipe porteuse du projet est atteinte de surdité. Pour faire porter notre voix, je vous demande tous de vous lever et de dire « on n'en veut pas ! » On n'en veut pas ! On n'en veut pas !

*(Brouhaha)*

**R. DUPUY** : Merci. Merci. On ne va pas répondre. Merci. Non, non, attends. Attends. Attends ! Attendez. Vous patientez deux sec... merci. Merci. S'il vous plaît. On a fini. On vous libère. Je vais laisser la parole à Monsieur DESCAMPS qui passera la parole à Monsieur CARAMIAUX. Et comme il se doit... 2 secondes ! Je sais que c'est... oui. 2 secondes. Juste on terminera par le Garant puisqu'on est une réunion placée sous l'égide de la CNDP et c'est lui qui conclut *(Brouhaha)*. Attendez. Attendez. C'est comme ça. Je n'y peux rien. Je n'y peux rien. Maintenant. S'il vous plaît !

Maintenant, on avait normalement une table ronde. On a fait venir 2 personnes, une de France Nature Environnement qui est ici. Une personne du S3PI PACA qui devait nous parler du risque industriel. Compte tenu de vos questions, on a jugé que c'était mieux d'aller au bout des questions et de ne pas les faire intervenir. Elles se sont quand même déplacées pour parler de leurs expériences à côté d'industries qui sont sur leur territoire. On n'a pas eu le temps. Je voulais quand même les remercier d'être venues là. Ginette et Gwénaëlle, merci beaucoup. Merci d'être venues. Je suis vraiment désolé. La réunion ne s'est pas exactement passée comme on l'imaginait dans le déroulé et telle qu'elle était prévue. Voilà.

Maintenant, je laisse la parole à Monsieur DESCAMPS. Vous avez la parole. Monsieur le Maire, juste après. Et le Garant pour terminer. Voilà.

**Nicolas DESCAMPS :** Je vois mon Maire qui s'en va. Comme beaucoup de monde a déjà quitté la salle, on va faire vite. J'ai pris quand même quelques pages, vous imaginez bien. Quand je regarde mon premier paragraphe, finalement, tout a été dit, ce qui est rassurant, parce que je voulais faire court. Je voulais changer de page. Remercier les élus qui sont présents. Certains ont dû repartir. Vous remercier toutes et tous d'être venus. On l'a tous dit. Ça fait 3 fois. Il y a déjà 2 fois de trop. Mais ce n'est pas grave, il y en a encore de prévu, on va revenir. Et à la fin, on mettra vraiment le feu. C'est ce que moi, je veux faire, c'est ce qu'on est en train de faire. Donc je ne reviendrai pas sur tout ce que nous avons déjà dit et que nous redirons certainement dans les mois à venir, jusqu'à plus soif, pour défendre notre territoire. Non.

Hasard du calendrier, ce matin, je vois « 1<sup>er</sup> février », date du 70<sup>ème</sup> anniversaire de l'appel de l'Abbé Pierre. Je me permettrai d'en appeler aussi, moi, à l'insurrection de la bonté, comme il avait fait en ce triste hiver 1954. Un terrible hiver qui s'est prolongé depuis, non pas au regard des températures qui d'ailleurs ne nous gênent plus puisque nous avons la chance de bénéficier désormais tous du réchauffement climatique – c'est quand même le pied ! – puisque là-dedans, ni l'homme, ni l'être humain, ni les industriels n'y sont pour rien. Ça ne tourne plus rond, mais ce n'est pas de notre faute ! Et ça, en plus – quelque part, on est entre nous, il y a un peu de presse – on s'en fout, ce n'est pas nous qui allons payer les conséquences, ce sont les générations futures. Comme cette bâche de 2 mm dont personne ne connaît la performance. Dans 100 ans, elle sera peut-être percée... Comme aujourd'hui, le site actuel d'enfouissement de déchets conçu dans les années 70, je pense, à l'époque, sans bâche au fond, sur de la craie, directement. En sachant que le lixiviat, cette boue nauséabonde, est le pire de ce qui coule de ces déchets, s'infiltre dans la craie. Ça continue. Comme le gaz, le méthane qui s'échappe, Madame en parlait, inodore. Par contre, on le respire, et c'est un des pires gaz à effet de serre.

Donc tout ça pour vous dire, on s'en fout, nous, le réchauffement climatique, on s'en fout, ce n'est pas pour nous. On est au chaud. Un terrible hiver, donc, qui se prolonge encore pour ce qui est des conditions de logement – je me permets un écart – enfin, des conditions de vie des mal-logés. On a de la chance, on est au confort. En effet, selon le rapport rendu par la Fondation Abbé Pierre – là, il y a très peu de temps – 2023 a été une année noire. Un exemple : au mois de novembre 2023, 8 000 personnes étaient refusées chaque jour par le 115. 8 000 personnes à la rue, à qui on ne trouvait pas une solution ! Un autre exemple, qui va peut-être plus vous faire comprendre les choses, parce qu'ici, on était peut-être à l'écart de tout ça, en France, à l'heure actuelle, 2,6 millions de personnes sont en attente d'un logement social.

Et là, on parle de business, on parle de thunes, de gros sous. Il est temps de se réveiller ! De réveiller notre pouvoir d'agir, d'appeler à l'insurrection de la solidarité pour que chacun puisse enfin avoir des conditions de logement et de vie dignes du 21<sup>ème</sup> siècle. Finalement, à notre échelle, dans notre

combat, nous tous réunis ici ce soir, c'est ce que nous réclamons aussi. Le droit d'avoir des conditions de vie dignes du 21<sup>ème</sup> siècle, d'être respectés en tant qu'humains.

Vous voyez, cela va aller vite. Qu'il me soit permis, et je m'excuse d'avoir osé emprunter ses mots à l'Abbé Pierre, d'avoir osé un parallèle entre notre combat et cette bombe sociale qui s'apprête à exploser dans les mois et les années à venir dans notre pays.

En conclusion, pour en revenir à ce hasard de ce matin, quand je me suis réveillé – « waouh, je vais passer une belle journée, je vais finir sur une réunion publique qui dure 3 heures » – je me suis dit « 1<sup>er</sup> février, incroyable coïncidence », en me levant ce matin, comme Pierre DESPROGES avec les cintres et les sondages, je me suis pris une envie, mais alors, de déroger, une grosse envie de déroger, vous voyez ? Après tout, certains industriels ne passent-ils pas leur temps à déroger aux normes, aux règles, aux lois françaises et même européennes sans aucun souci ? (*Applaudissements*) Oui, j'ai envie de déroger à l'usage qui veut que nous ayons jusqu'au 31 janvier pour nous souhaiter les vœux.

À ce sujet, encore merci à chacun des maires du territoire qui ont pensé à nous soutenir pendant leur cérémonie des vœux. Merci, Nadine, elle est partie ? Elle est où, Nadine ? Merci, Nadine ! Je sais que tu m'entends. Merci à Dany. Merci à Julien. Et un merci particulier à Serge, tu as fait très fort, tu nous as émus, avec Jean-Marie, avec un gros hommage et en appelant aussi à la mobilisation. Merci, Amel, et vraiment passer le merci à Olivier pour hier soir. Vœux de l'Agglo, plus de 1 000 élus réunis, et vous avez un Président qui termine son discours par exhorter les élus à venir dans la salle. Ici, j'en ai vus pas mal ce soir. Je ne peux que dire merci et vous remercier du soutien que vous nous donnez. Franchement, avec Jean-Marie, ça nous aide énormément, sinon, sans ça, je pense qu'on serait déjà par terre.

Je vais donc finir mon discours et déroger à mon tour en vous présentant des vœux. À vous, messieurs les industriels, je vous souhaite, non pas d'échouer dans votre projet, mais je vous souhaite de connaître d'autres sources de réussite, de trouver un autre site permettant d'épargner la santé des habitants. Mieux encore, comme le souhaitait Valérie, je vous souhaite que vous parveniez à développer cette nouvelle technologie qui nous épargnera tous de tous ces problèmes, ainsi que nos générations futures sur plusieurs générations. (*Applaudissements*)

À vous, à nous, habitants de l'ex-bassin minier, pour nos parents, nos grands-parents, nos aïeux qui ont subi les guerres, les révolutions industrielles, à force de leur courage, relevant leur tête à chaque fois, se montrant résilients comme vous l'avez dit, Serge, et nous montrant qu'il fallait aussi savoir être résistant – Franco l'a illustré il y a quelques instants. À vous, à nous, je vous souhaite une nouvelle année de luttes et de combats, mais une année d'espoir, de victoire de la solidarité pour que nos enfants, petits-enfants et générations futures, à leur tour, soient un jour fiers de leurs aïeux que nous sommes aujourd'hui. N'oubliez pas, en 2023, comme en 2024 ou 2025, vu la procédure qui est partie, comme on l'a tous dit, comme l'a dit Julien, on ne lâche rien. On ne lâchera rien.

J'habite à Bracquencourt, tout ce qu'on a dit là, on le connaît, la poussière, c'est tous les jours. Donc là, j'ai fait assez court. Ça va être encore long, on a encore quelque temps devant nous avant l'enquête publique pour laquelle il faudra être mobilisé. Juste ce soir, avant d'accueillir Jean-Marie, j'ai vu deux parallèles récemment – je vais vous demander aussi un petit truc, comme Franco si cela m'est permis, il essaiera de se réveiller. On en a fait appel au sport. Hier encore, aux vœux de l'Agglo, il y a peu de temps aussi à Béthune, le sport est aussi un moteur fantastique. Ce soir, je vais vous demander de faire du sport pour accueillir Jean-Marie, parce que franchement, les collègues maires, ce n'est pas facile, mais je le rappelle toujours, mon maire, un jour, sera assis devant le permis de construire. Ce sera la fin. Si on lâche, un jour, Jean-Marie sera seul face au permis de construire. Donc pour l'encourager, avant son discours, je vais vous demander de vous lever, comme à Bollaert, on va se faire plaisir, on en

a tous ras-le-bol, il suffit de lever les bras, de suivre la cadence, et on va se soulager un peu avant d'entendre Jean-Marie.

*Vous êtes prêts ? On y va ? Plus fort ! Allez ! On lâche rien !*

**Jean-Marie CARAMIAUX :** Messieurs. Depuis 2 ans, vous essayez de nous convaincre que ce projet est indispensable. Ce soir, unanimement, on vous a convaincu que ce projet ne sera pas réalisé. Voilà ce que je voulais vous dire. *(Applaudissements)*

Mesdames, messieurs, bonsoir. Je n'ai pas eu l'occasion de vous serrer la main un par un. Par votre présence massive, encore une fois, vous avez exprimé votre détermination à ce que ce projet ne soit pas réalisé sur la commune d'Hersin – je précise bien « Hersin-Coupigny ». Si vous voulez aller ailleurs, allez-y. Je vous en remercie sincèrement et chaleureusement. ... À Barlin ? Non... *(Brouhaha)* Oui. *(Brouhaha)*

**F. CHOPLIN :** Je vais répondre à la question de la région parisienne. En région parisienne, il y a 2 installations de stockage de déchets dangereux et nous en opérons une.

*(Brouhaha)*

**J-M. CARAMIAUX :** Je peux terminer ? Sinon, on va passer la nuit, je vous le dis. Quant aux élus qui sont venus nombreux ce soir pour témoigner de leur solidarité envers les élus de Barlin, Fresnicourt, Servins, Hersin-Coupigny, je leur dis merci également. Et je vous invite à venir me rejoindre, tous, que vous soyez conseiller, maire, conseiller départemental, conseiller régional, parlementaire, à venir me rejoindre pour montrer que tous ensemble, on est solidaire et on va continuer le combat ! Voilà. *(Applaudissements)* Merci.